



DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

TERRE DE JEU & D'ÉQUILIBRE

95 Foot Officiel

Sommaire

Pages 2 à 3
Comité d'appel chargé des affaires courantes

Pages 4 à 10
Commission Statuts et Règlements

Pages 11 à 19
Commission Départementale du Calendrier et Organisation des Compétitions

Pages 20 à 31
Commission Organisation des Coupes Départementales

Pages 32 à 44
Commission Départementale Football d'Animation

Pages 45 à 48
Commission Départementale Futsal

Pages 49 à 55
Commission CDIF

Page 56
Commission des Terrains & Installations Sportives

Page 57
Commission désignation des Délégués

Pages 58 à 66
Commission Départementale du Fair-play & de l'Éthique



PEF : Retour sur la réunion
4 octobre 2022



Assemblée Générale Ordinaire et Élective du DVOF

Vendredi 18 novembre 2022
à Baillet en France



Le DVOF se met au courant !



INFOS LICENCES

Privilégiez-la-dématérialisation !



N° 614 Édition du 21 octobre 2022

**COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES****Audition mardi 11 octobre 2022****Franconville FC / Pierrelaye FC****Anciens D3/A 11-09-2022**

Appel du Club du FC Pierrelaye de la décision de la Commission organisation des compétitions du 20/09/2022 ayant décidé de donner le match référencé gagnant pour le FC Franconville et perdu par pénalité à Pierrelaye FC.

Président : M. DIAZ

Présents : Mme ESCROIGNARD
MM BOISDENGHEN – JONQUOIS - LETELLIER

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel
Constate que la procédure est respectée,
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour Franconville FC

Le responsable de l'équipe ALVES Georges

Pour PIERRELAYE FC

Messieurs les dirigeants TALBI et ROZANE

Messieurs Pezière et Podan-Mavounzy représentants la Commission de 1^{ère} instance

Considérant que :

- L'équipe de Pierrelaye est arrivée vers 09h00 au stade avec 12 joueurs régulièrement qualifiés
- L'équipe de Franconville a donné la tablette à Pierrelaye quelques minutes avant le début du match, mais celle-ci ne fonctionnait plus
- Le dirigeant de Franconville a tenté pendant plusieurs minutes de faire fonctionner la tablette mais après son échec, s'est résolu à faire une FM papier avec un contrôle des licences,
- Cette situation se situe aux alentours de 10h30 alors que le match devait débuter à 09h45
- Plusieurs joueurs de Pierrelaye ne pouvaient plus attendre pour raisons personnelles et/ou professionnelles si bien que l'équipe a décidé de quitter le stade sans jouer le match
- Aucune FM papier n'a été rédigé par l'équipe de Franconville, laquelle au contraire a transmis une FMI au District avec absence de l'équipe adverse, amenant la Cion de 1^{ère} instance a donné forfait au club visiteur



- L'appel et les auditions permettent de connaître l'exactitude des faits, et amènent les membres du présent Comité d'Appel à considérer qu'il convient de ne pas pénaliser le club visiteur et à trouver une issue sportive au litige
- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Décision : Infirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.
Décide de donner match à jouer avec un arbitre officiel à la charge du club Franconville FC
Dossier transmis à la Commission COC et à la CDA

Impute les frais d'appel de 64€ au FC Pierrelaye

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Président de séance

Secrétaire de séance

José DIAZ

Brendan BARRAU



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION ÉLECTRONIQUE DU 17 OCTOBRE 2022

Présents : MM. ANTUNES - BAILLIEZ - LETELLIER

Excusés : MM. ANDRIEU - FAUGERON

Assiste : M. BADIANE

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

DEMANDE D'ÉVOCATION

REPRISE DU DOSSIER ADAMOIS OL

Match n°24685103 du 18/09/2022 U18 D1 FCM GARGES / ADAMOIS OL 1

Le club de **FCM GARGES LES GONESSE** n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **MAALOUL AHMED Yassine** licence **2548131408** du club de **FCM GARGES LES GONESSE** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 13/06/2022.

Considérant que le 18/09/2022 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La Commission donne match perdu par pénalité au club de **FCM GARGES LES GONESSE** pour l'inscription et la participation du joueur **MAALOUL AHMED Yassine** licence **2548131408** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **ADAMOIS OL 1**

AMENDE : 100€ (FCM GARGES) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT: ADAMOIS OL 1: 43,50 €

DEBIT: FCM GARGES: 53,50 €

FCM GARGES : 0 BUT - 1 POINT

OL ADAMOIS 1 : 1 BUT 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur **MAALOUL AHMED Yassine** licence **2548131408** date d'effet le 24/10/2022.



REPRISE DU DOSSIER AAS SARCELLES

Match n°24685108 du 02/10/2022 U18 D1 AAS SARCELLES / FCM GARGES

Le club de **FCM GARGES** n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **MAALOUL AHMED Yassine** licence **2548131408** du club de **FCM GARGES LES GONESSE** inscrit sur la feuille de match a participé à la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 13/06/2022 ;

Considérant que le 18/09/2022 il était en état de suspension, étant inscrit sur la feuille de match du 18/09/2022 U16 D1 FCM GRGES LES GONESSE / OI. ADAMOIS match non homologué.

La commission donne match perdu par pénalité au club du **FCM GARGES LES GONESSE** pour l'inscription et la participation du joueur **MAALOUL AHMED Yassine** licence **2548131408** du club de FCM GARGES LES GONESSE sur le match U18 D1 FCM GARGES LES GONESSE / OI. ADAMOIS.

Considérant que le joueur **MAALOUL AHMED Yassine** licence **2548131408** du club de **FCM GARGES LES GONESSE**, à la suite de son inscription sur la feuille de match U18 D1 FCM GARGES LES GONESSE / OI. ADAMOIS a fait perdre par pénalité l'équipe du **FCM GARGES LES GONESSE** de ce fait il a purgé son match de suspension .il était donc qualifié pour être inscrit et participer à la rencontre **U18 D1 AAS SARCELLES / FCM GARGES LES GONESSE** du 02 Octobre 2022.

AMENDE : 100€ (FCM GARGES) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT AAS SARCELLES : 43,50 €

DEBIT : FCM GARGES LES GONESSE : 53,50 €

Résultat acquis sur le terrain

REPRISE DU DOSSIER ARNOUVILLE FAS

ARNOUVILLE FAS

Match n°24660900 du 18/09/2022 SENIORS D4 POULE A ES HERBLAY1 / ARNOUVILLE F.AS2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ARNOUVILLE FAS (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **ARNOUVILLE FAS** concernant l'inscription et la participation du joueur **GADJARD Teddy** licence **2329952530** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **GADJARD Teddy** licence **2329952530** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 02/05/2022

Evocation recevable non fondée.

Après examen des feuilles de matches il s'avère que le joueur **GADJARD Teddy** licence **2329952530** ne figure pas sur la feuille de match datée du 26 mai 2022 en seniors D2/A.

Il figure sur la feuille de match du 29 mai 2022

FCM VAUREAL / RC ARGENTEUIL SENIORS D2 A

La Commission considère que le joueur susdit a bien purgé sa suspension au regard du calendrier de l'équipe 1 du club quitté et qu'il pouvait donc participer à la rencontre du 18/09/2022.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.



REPRISE DU DOSSIER AAS SARCELLES

Match n°24685105 du 18/09/2022 U18 D1 FC ECOUEN / AAS SARCELLES

Le club de **FC ECOUEN** ayant répondu dans les délais impartis.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **MADJOURB Yassine licence 2546353507** du club de **FC ECOUEN** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour un match ferme, date d'effet de la suspension le 13/06/2022.

Considérant que le 18/10/2022 il n'avait pas purgé son match de suspension.

La commission donne match perdu par pénalité au club de **FC ECOUEN** pour l'inscription et la participation du joueur **MADJOURB Yassine licence 2546353507** qui était en état de suspension, pour en attribuer le gain à l'équipe de **AAS SARCELLES**.

AMENDE : 100€ (FC ECOUEN) pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT AAS SARCELLES : 43,50 €

DEBIT : FC ECOUEN : 53,50 €

FC ECOUEN : 0 BUT : - 1 POINT

AAS SARCELLES : 0 BUT 3 POINTS

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur MADJOURB Yassine licence 2546353507 date d'effet le 24/10/2022.

REPRISE DU DOSSIER MENU COURT AS

Match n°24685505 du 02/10/2022 U18 D3 POULE A AS MENU COURT /ES HERBLAY

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AS MENU COURT (Réclamation)

Réclamation non fondée, les joueurs cités sur la réclamation licenciés au **HERBLAY FC** sur la saison 2021-2022 ne sont pas mutation. Ils sont tous dispensés du cachet mutation Art 117.d. de la FFF.

A la suite de la demande de réclamation du club de **AS MENU COURT** concernant l'inscription et la participation du joueur **BEN SALEM Elyes licence n°2547326394** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **BEN SALEM Elyes licence n°2547326394** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 06/02/2022

Réclamation recevable non fondée.

Après examen des feuilles de matches il s'avère que le joueur **BEN SALEM Elyes licence n°2547326394** ne figure pas sur la feuille de match datée le 13/02/2022.

FC HERBLAY / FC CERGY PONTOISE U16 D1

Il figure sur la feuille de match du 13 mars 2022

USO BEZONS 1 / FC HERBLAY SUR SEINE 1 U16 D1

La Commission considère que le joueur susdit a bien purgé sa suspension au regard du calendrier de l'équipe 1 du club quitté et qu'il pouvait donc participer à la rencontre du 02/10/2022.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.



REPRISE DU DOSSIER ENT MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT

Match n°25061832 du 25/09/2022 COUPE DU COMITE U16 ES HERBLAY / ENT MERY MERIEL BESSANCOURT

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ENT MERY MERIEL BESSANCOURT (Réclamation)

Réclamation non fondée, les joueurs cités sur la réclamation licenciés au **HERBLAY FC** sur la saison 2021-2022 ne sont pas mutation. Ils sont tous dispensés du cachet mutation Art 117.D.de FFF.

Concernant l'inscription et la participation du joueur **DUPUIS Noah licence 2546743703** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **DUPUIS Noah licence 2546743703** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 02/05/2022

Evocation recevable non fondée.

Après examen des feuilles de matches il s'avère que le joueur DUPUIS Noah licence 2546743703 ne figure pas sur les feuilles de matches joués par l'équipe du Cosmo Taverny catégorie U16 entre le 13 mars 2022 et le 29 mai 2022. Soit 10 rencontres au total.

Considérant l'article 226.1 des RG de la FFF

Considérant les décisions de la commission fédérale des règlements et contentieux.

Du 08/07/2015 MATCH DU 23/03/2015
CA PARIS / US RUNGIS

+ prenant connaissance de la demande précision sur l'article 226 des RG de la FFF de la part de la Ligue d'ALSACE

La commission estime en conséquence qu'il peut être considéré que le joueur en cause a purgé sa suspension le 26/05/2022 et qu'il pouvait donc participer à la rencontre du 25/09/2022.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

RÉCLAMATION

REPRISE DU DOSSIER ES ST PRIX

Match n°24674323 du 02/10/2022 ANCIENS D4 POULE B ES ST PRIX / UF FOSSES

Réclamation du club de **ES ST PRIX** confirmée le 04 OCTOBRE 2022 sur la participation d'un joueur de l'équipe de **UF FOSSES**, ce joueur est susceptible d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure **alors** que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, un joueur de l'équipe supérieure du club du **UF FOSSES** a participé à la rencontre citée ci-dessus,

KONATE Oumar Yassine licence 2388051278

Réserve recevable en la forme, fondée

Match de référence : **Match de référence : CVO ANCIENS du 25/09/2022 THILLAY ESM 11 /FOSSES UF 11**

La commission donne match perdu par pénalité au club de **UF FOSSES** pour la participation du joueur nommés ci-dessus avec l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas le même jour ou lendemain.



CREDIT : ES ST PRIX : 43,50 €
DEBIT : UF FOSSES : 53,50 €

UF FOSSES : 0 BUT : - 1 POINT
ES ST PRIX : 3 BUTS 3 POINTS

JOUY LE MOUTIER FC

Match n°24685108 du 18/09/2022 U18 D2 A JOUY LE MOUTIER FC / VAUREAL FC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € JOUY LE MOUTIER FC (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **JOUY LE MOUTIER FC** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **VAUREAL FCM** sur l'inscription et la participation du joueur **LEYSEN Shady licence 2546427114** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **LEYSEN Shady licence 2546427114** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 15/05/2022

[Réponse impérative avant le 24/10/2022 avant 12h00](#)

DEMANDE D'ÉVOCATION

ST BRICE FC

Match n°24689647 du 09/10/2022 U16 D3 B ES HERBLAY / ST BRICE FC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ST BRICE FC (évocation)

A la suite de la demande d'évocation du club de **ST BRICE FC** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ES HERBLAY** sur l'inscription et la participation du joueur **CHAPELLE VEDY Owen licence 2547015897** à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur **CHAPELLE VEDY Owen licence 2547015897** inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 16/04/2022

[Réponse impérative avant le 24/10/2022 avant 12h00](#)



DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 10 OCTOBRE 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(art 44.4)

U 14 D4 / Phase Unique / Poule D

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Eaubonne Csm 1	Cormeillais Acs 3	RETRAIT AVERTISSEMENT
----------------	-------------------	-----------------------

Eaubonne Csm 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT
 Cormeillais Acs 3 : RETRAIT AVERTISSEMENT

RAPPEL : La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Série 3) Phase 1 / Phase 1 / Poule A

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Eaubonne Csm 1	Cergy Pontoise Fc 5	RETRAIT AVERTISSEMENT
----------------	---------------------	-----------------------

Eaubonne Csm 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT
 Cergy Pontoise Fc 5 : RETRAIT AVERTISSEMENT

RAPPEL : La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 16 D3 / Phase Unique / Poule E

Journée du 09 OCTOBRE 2022

Eaubonne Csm 1	Gafepb 1	RETRAIT AVERTISSEMENT
----------------	----------	-----------------------

Eaubonne Csm 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT

RAPPEL : La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D2 / Phase Unique / Poule B

Journée du 08 OCTOBRE 2022

St Ouen L'Aumone As 2	Adamois OI 1	RETRAIT AVERTISSEMENT
-----------------------	--------------	-----------------------

St Ouen L'Aumone As 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT

RAPPEL : La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-13 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule E

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Villiers Le Bel Fc 1	Entente Ssg 3	RETRAIT AVERTISSEMENT
----------------------	---------------	-----------------------

Villiers Le Bel Fc 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT
 Entente Ssg 3 : RETRAIT AVERTISSEMENT



RAPPEL : La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-13 (Série 4) Phase 1 / Phase 1 / Poule F

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Villiers Le Bel Fc 2	Entente Ssg 4	RETRAIT AVERTISSEMENT
----------------------	---------------	-----------------------

Villiers Le Bel Fc 2 : RETRAIT AVERTISSEMENT

Entente Ssg 4 : RETRAIT AVERTISSEMENT

RAPPEL : La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U 14 D4 / Phase Unique / Poule C

Journée du 08 OCTOBRE 2022

Académie Fc Ermont 2	Thillay Esm 1	Académie Fc Ermont 2 responsable
----------------------	---------------	----------------------------------

Thillay Esm 1: RETRAIT AVERTISSEMENT

RAPPEL : La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2022

Présents : Mme Sylvestre - MM. Pézière – Sénécal – El Fakri – Cokgul.

Assiste : M. Podan-Mavounzy.

Excusés : MM. N'Diaye – Traon

INFORMATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la COC demande aux clubs de vérifier toutes leurs rencontres à venir dans FootClubs

**REPORT DE LA JOURNÉE 2 DU 17/09/2022
SENIORS FÉMININES
AU 19/11/2022**

**REPORT DES JOURNÉES DES 15 et 16 OCTOBRE 2022
LES MATCHES SONT REPORTÉS AU 17 ET 18 DÉCEMBRE 2022**

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2022/2023)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



RETOUR COMITÉ CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES DU 11/10/2022

Suite décision de la CAC nous annulons le forfait de Pierrelaye FC 11 ainsi que le point de pénalité (**amende à recréditer au compte du club de Pierrelaye 31€**)
Décide de donner match à jouer avec un arbitre officiel à la charge du club de Franconville

CONVOCATION

Anciens D3 Poule C
Match du 25/09/2022
SAINT OUEN L'AUMONE AS 11 / VAUREAL FCM 11

La COC convoque pour le mardi 25/10/2022 à 18H :

- ✚ Les présidents et les responsables de l'AS Saint Ouen l'Aumône et du FCM Vauréal

REMERCIEMENTS ARBITRES

- KOSE Saadoun Bouzid
- FALEMPIN Patrick

COURRIERS CLUBS

ERMONT ACADEMIE FC

U18 D3 Poule A

Pour la saison 2022-2023, toutes les rencontres à domicile se dérouleront à 15H (sauf le dernier match de la saison, en application de l'article 10.3 du RS du DVOF)

U16 D3 Poule A

Pour la saison 2022-2023, toutes les rencontres à domicile se dérouleront à 12H30 (sauf le dernier match de la saison en application de l'article 10.3 du RS du DVOF).

ERAGNY AS FC

Courriel du 18/10/2022

La Commission ne peut faire une inversion de rencontre (pas d'accord écrit du club de Fosses) : merci de faire celle-ci par le biais d'un courrier avec l'accord de Fosses avant le vendredi 21/10/2022 à 12H

DATES - TERRAINS - HEURES (Via FOOTCLUBS)

LE THILLAY ESM

U16 D3 Poule E

Courriel du 17/10/2022

Match n°24690063 du 30/10/2022

THILLAY ESM 1 / ECOUEN BOUFFEMONT 3

Nouvelle date : 20/11/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

**MARLY LA VILLE ES****U16 D3 Poule B**

Courriel du 13/10/2022

Match n°24689658 du 23/10/2022

ENTENTE MARLY FONTENAY 2 / SAINT BRICE FC 4

Nouvelle installation : stade Sébastien Braems à Marly la Ville,

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MARLY LA VILLE ES**U16 D3 Poule B**

Courriel du 13/10/2022

Match n°24689671 du 30/10/2022

ENTENTE MARLY FONTENAY 2 / ERMONT AS 2

Nouvelle installation : stade Martial Duronsoy à Marly la Ville,

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

PUISEUX LOUVRES FC**Inversion de rencontre****Anciens D4 Poule A**

Courriel du 17/10/2022

Match n°24674261 du 12/02/2023

PUISEUX LOUVRES 95 12 / PISCOP MOISSELLES 12

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

FRANCONVILLE FC**Inversion de rencontre****Critérium Vétérans de + 45 ans**

Courriel du 12/10/2022

Match n°24674709 du 12/02/2023

FRANCONVILLE FC 15 / CONFLANS FC 15

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

CONFIRMATION DE RÉSULTAT**Suite erreur administrative sur le PV du 11/10/2022 :****Lire :**

Seniors Féminines D1

Match n° 24699902 du 08/10/2022

ENT. ESSG/ SAM / COSMO TAVERNY 2

Amende ENT. SESSG / SAM 41.50€

ENT. ESSG / SAM 0 but -1 pt

COSMO TAVERNY 2 5 buts 3 pts**DEMANDE DE CONFIRMATION DE RÉSULTAT****La Commission demande aux 2 clubs et à l'arbitre de la rencontre le score de la rencontre suivante :**

U16 D3 Poule D

Match n° 24689915 du 18/09/2022

COSMO TAVERNY 2 / GONESSE RC 2



MATCHES À JOUER

30/10/2022

SENIORS D2 Poule A

Match n° 24616630

FRANCONVILLE FC 2 / ARGENTEUIL RC 2

ANCIENS D4 Poule A

Match n°24674196

HERBLAY ES 11 / COURDIMANCHE AS 1

ANCIENS D1

Match n°24672944

FRANCONVILLE FC 11 / SAINT BRICE FC 11

11/11/2022

ANCIENS D3 POULE A

Match n° 24673367

FRANCONVILLE FC 12 / PIERRELAYE FC 11

10/12/2022

SENIORS FÉMININES D1

Match n° 24699892

CERGY PONTOISE FC 1 / GONESSE RC 1

PREMIER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

CDM D2

Match n°24671345 du 09/10/2022

VAUREAL FCM 5 / MAGNY EN VEXIN FC 5

Anciens D3 Poule B

Match n°24673510 du 09/10/2022

GARGES FCM 12 / ERMONT ACF 11

+55 ans Poule B

Match n°24682428 du 09/10/2022

ENT. GAFEPB – SAINT PRIX 26 / ERAGNY FC 25

U18 D2 Poule B

Match n°24685362 du 09/10/2022

SOISY AM 2 / COSMO TAVERNY 1

U16 D2 Poule A

Match n°2468*9243 du 09/10/2022

SARCELLES AAS 3 / ESSG 3

U14 D3 Poule A

Match n° 24694558 du 08/10/2022

MONTMORENCY FC 1 / BEZONS USO 2



U14 D4 Poule A

Match n°24696201 du 08/10/2022
GOUSSAINVILLE FC 3 / VEXIN AS 1

U14 D4 Poule C

Match n°24696380 du 08/10/2022
ERMONT ACF 2 / LE THILLAY ESM 1

U14 D4 Poule D

Match n°25078510 du 08/10/2022
EAUBONNE CSM 1 / CORMEILLAIS ACS 3

Secrétaire de Séance

Mr Sénécal

Président de Séance

Mme Sylvestre



RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2022

SECTION FÉMININES

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

Catégories de U14F à U18F

- o 1^{er} = **24€**
- o 2^{ème} = 27.5€
- o 3^{ème} = **33.5€+ Forfait Général 57€= 90.5€**

Catégories seniors F

- o 1^{er} = **31€**
- o 2^{ème} = **37.5€**
- o 3^{ème} = **41.5€ + Forfait Général 72€ = 113.5€**

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non-réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**

- **L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.**



SENIORS F

COUPE DU VAL D'OISE

Les équipes Séniors F à 8 souhaitant participer à la coupe Seniors à 11, doivent faire une demande par mails à la Commission Coupe.

Date butoir le 20/11/22

INSCRIPTION DES CLUBS

TOUS LES CLUBS S'ETANT INSCRIT APRÈS LA DATE BUTOIR DU 14/10/22 (Sans passer par le Google form) doivent envoyer par mails les informations suivantes :

- *Référent féminin + mails + téléphone
- *Responsable par équipes engagés + mails + téléphone
- *Stade, Horaires et surfaces des rencontres par catégories

Sans retour de votre part avant le 11/12/22 vos équipes seront automatiquement désengagées

CLUBS CONCERNÉS

ARGENTEUIL FC – U11F / U13F / U15F
ENT. HERBLAY ST LEU – U11F / U15F / SENIORS F à 8
ST OUEN L'AUMONE AS – U11F / U15F
PONTOISIENNE JS – U13F
AUVERS ENNERY FC – SENIORS à 8
CHAMPAGNE SFC – SENIORS F à 8
GAFEPB – SENIORS F à 8
VIARMES ASNIERES OL – SENIORS à 8

JOURNÉES DU 14 ET 15 OCTOBRE 2022

U15F – JOURNÉE GELÉE (Non reportée)

U18F – LES 3 DATES DE CRITÉRIUM 19/11 – 26/11 – 03/12

SENIORS F à 8 – REPORTÉE AU 02/12



COURRIERS

ST OUEN L'AUMONE AS

Mail du 26/09/22 18H25

U15F

Nous avons bien reçu l'engagement de votre équipe U15F à 8.

Votre équipe sera intégré au groupe B à la place de Montmorency FC.

Pour rappel les engagements se font via google form avant dates butoirs.

ENT BEAUMONT MOURS

Mail du 01/10/22

Séniors F à 8

Match25259371

Nous avons bien reçu votre mail.

Nous restons dans l'attente d'une feuille de match recevable.

FORFAIT AVISÉ

AUVERS ENNERY FC

Séniors F Groupe A match du 30/09/22 contre PUISEUX LOUVRES 95 FC

1^{er} Forfait

MODIFICATIONS - HORAIRES – DATES - LIEUX

ST PRIX ES

Footclub du 29/09/22

Match n°25259545 du 15/10/22

U15F

ST PRIX ES 1 / ECOUEN FC 1

Nouvel Horaire : 15H

RENCONTRES REPORTÉES

21/10/22

SENIORS F

Groupe B

Match n°25259370 (rencontre initiale du 30/09/22)

VIARMES ASNIERES OL 1 – FOSSES FU 2

16/12/2022

SENIORS F

Groupe A

Match n°25259351 (rencontre initiale du 30/09/22)

GROSLAY FC 1 / MAGNY EN VEXIN FC 1

AMENDES

OSNY FC 1

U15F - Groupe A

Match n°25259523

BEZONS USO 2 / OSNY FC 1

Feuille de match irrégulière 10€

**GOUSSAINVILLE FC 1**

U15F - Groupe A

Match n°25259522

GOUSSAINVILLE FC 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1

Feuille de match irrégulière 10€**BEZONS USO 2**

U15F - Groupe A

Match n°25259523

BEZONS USO 2 / OSNY FC 1

Feuille de match irrégulière 10€**GOUSSAINVILLE FC 2**

U15F - Groupe D

Match n°25259573

GOUSSAINVILLE FC 2 / ENT BEAUMONT MOURS 1

Feuille de match irrégulière 10€**CHAUMONTEL LUZARCHES AS**

Mail 10/10/22

U15F - Forfait Général 57€**SENIORS F - Forfait Général 57€****APPEL DE FEUILLES DE MATCHS****PUISEUX LOUVRES 95 FC**

U15F - Groupe A

Match n°25259521

PUISEUX LOUVRES 95 FC 1 / MONTMAGNY SPORT 1

1^{er} appel le 10/10/22**2^{ème} appel le 17/10/22****CERGY PONTOISE FC**

U15F - Groupe C

Match n°25259555

CERGY PONTOISE FC 2 / BELLOY ST MARTIN ASC 1

1^{er} appel le 10/10/22**2^{ème} appel le 17/10/22****ERMONT AS**

U15F - Groupe B

Match n°25259369

ERMONT AS 1 / CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1

1^{er} appel le 10/10/22**2^{ème} appel le 17/10/22**



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2022

Présents : Mme Cyprien
MM. Maillet – Lacour

Absents excusés : MM. Moukrim - N'Diaye - Lalotte

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH
DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 13 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30
- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS 1 CHALLENGE COUTELIER

2^{ème} TOUR du 30 OCTOBRE 2022 À 14H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	FONTENAY FC 1	ERAGNY FC 1
2	SOISY ANDILLY MARGENCY 1	CORMEILLAIS ACS 1
3	MENUCOURT AS 1	MONTMORENCY FC 1
4	ARNOUVILLE F AS 1	EAUBONNE CSM 1
5	PUISEUX LOUVRES 95 1	MONTSOULT BAILLET US 1
6	VIARMES ASNIERES OL 1	MARCOUVILLE CITY CP 1
7	BEZONS USO 1	COURDIMANCHE AS 1
8	ES HERBLAY	ST PRIX ES 1
9	PONTOISIENNE JS 1	PIERRELAYE FC 1
10	DEUIL ENGHIEU FC 1	VAUREAL FCM 1
11	BEAUCHAMP AS 1	NEUVILLE S/OISE AS 1
12	CHARS AS 1	JOUY LE MOUTIER FC 1
13	FRETTOISE ES 1	AUVERS ENNERY FC 1
EXEMPT: ENT MERY MERIEL BESSANCOURT		

Suite à l'annulation de l'ensemble des rencontres du week-end du 15 et 16 octobre 2022, les rencontres ci-dessus sont reportées au 30 octobre 2022.



COUPE DU COMITÉ – SENIORS 2 CHALLENGE JEAN LESTRUHAUT

CADRAGE du 30 OCTOBRE 2022 À 14H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	MONTMORENCY FC 2	VILLIERS LE BEL FC 3
2	COSMO TAVERNY 2	ERAGNY FC 2
3	BEZONS USO 2	AUVERS ENNERY FC 2
4	PERSAN US 03 3	ARGENTEUIL FC 2
5	FRANCONVILLE FC 2	JOUY LE MOUTIER FC 2
6	ARGENTEUIL RC 2	ENT SANNOIS ST GRATIEN 2
7	ERMONT AS 2	ADAMOIS OL 2
8	PERSAN US 03 2	ENT SANNOIS ST GRATIEN 3
9	GONESSE RC 2	FONTENAY FC 2
10	ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 2	CORMEILLAIS ACS 2
12	MENUCOURT AS 2	ST OUEN L'AUMÔNE AS 3
13	ST LEU 95 FC 3	GROSLAY FC 2
14	MARLY LA VILLE ES 2	GOUSSAINVILLE FC 2

Suite à l'application du règlement Article 4.2, les matchs en rouges ci-dessus ont été inversés.

Suite à l'annulation de l'ensemble des rencontres du week-end du 15 et 16 octobre 2022, les rencontres ci-dessus sont reportées au 30 octobre 2022.

AUVERS ENNERY FC

Mail du 14/10/2022

Pris note de votre courrier, votre forfait ne sera pas pris en compte.

AUVERS ENNERY FC

BEZONS USO 2 / AUVERS ENNERY FC 2

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 20/11/2022

Prévenir vos adversaires

MONTMORENCY FC / VILLIERS LE BEL FC

Suite à l'annulation des rencontres du 15 et 16 octobre 2022 et du report de celles-ci nous maintenant le match initial qui était programmé à MONTMORENCY FC.



COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL ANCIENS

2^{ème} TOUR du 30 OCTOBRE 2022 À 9H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	CHAMPAGNE SFC 95 11	USC ST GRATIEN 11
2	CHAUMONTEL LUZARCHES US 11	MONTMORENCY FC 11
3	THILLAY ESM 11	GARGES FCM 11
4	ROISSY EN FRANCE US 11	EAUBONNE CSM 11
5	ENT BEAUMONT PERSAN 11	BEAUCHAMP AS 11
6	BOUFFEMONT ACF 11	DOMONT FC 11
7	ARGENTEUIL FC 11	PORTUGAIS PERSAN ASC 11
8	FRANCO PORTUGAIS ARG 11	FRANCONVILLE FC 11
9	ENT SANNOIS ST GRATIEN 11	MONTMAGNY FC 11
10	ACADEMIE FOOTBALL CL 11	FRANCE ALGERIE 11
11	COURDIMANCHES AS 11	CERGY PONTOISE FC 11
12	PISCOP MOISSELLES 11	CERGY PORTUGAIS 11
13	PORTUGAIS PAIX VIVRE 11	OSNY FC 11
14	JOUY LE MOUTIER FC 11	MARLY LA VILLE ES 11
EXEMPT: MONTIGNY OL 11		

Suite à l'application du règlement Article 4.2, les matchs en rouges ci-dessus ont été inversés.

Suite à l'annulation de l'ensemble des rencontres du week-end du 15 et 16 octobre 2022, les rencontres ci-dessus sont reportées au 30 octobre 2022

ARGENTEUIL FC

Footclubs 16/10/2022

ARGENTEUIL FC 11 / PORTUGAIS PERSAN ASC 11

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE ALAIN MIMOUN à ARGENTEUIL.

Prévenir vos adversaires



COUPE DU VAL-D'OISE - CRÉDIT MUTUEL – 14 ANS

1^{er} TOUR du 22 OCTOBRE 2022 À 15H00

Match	CLUB	CLUB
1	FOSSES FU 1	ECOUEEN BOUFFEMONT 1
2	MONTMAGNY FC 1	CHAMPAGNE SFC 95 1
3	MONTIGNY FC 95 1	DEUIL ENGHIEEN FC 1
4	AUVERS ENNERY FC 1	GOUSSAINVILLE FC 1
5	BEAUCHAMP AS 1	FRETTOISE ES 1
6	PUISEUX LOUVRES 95 1	ES HERBLAY 1
7	MONTSOULT BAILLET US 1	JOUY LE MOUTIER FC 1
8	ROISSY EN FRANCE US 1	ENT ES MARLY FONTENAY 1
9	PONTOISIENNE JS 1	CORMEILLAIS ACS 1
10	BEZONS USO 1	SOISY ANDILLY MARGENCY 1
11	VIARMES BELLOY BEAUMONT 1	VILLIERS LE BEL FC 1
12	ARGENTEUIL FC 1	FRANCONVILLE FC 1
13	MERY MERIEL BESSANCOURT 1	GONESSE RC 1
14	DOMONT FC 1	NEUVILLE S/OISE AS 1
15	MAGNY EN VEXIN FC 1	ERMONT AS 1
16	EZANVILLE ECOUEEN US 1	ST BRICE FC 1
17	ERAGNY FC 1	ADAMOIS OL 1
18	SURVILLIERS AVENIR 1	THILLAY ESM 1
19	MONTMORENCY FC 1	PERSAN US 03 1
20	ST PRIX ES 1	ARNOUVILLE F AS 1
21	GROSLAY FC 1	EAUBONNE CSM 1
22	MENUCOURT AS 1	GARGES FCM 1
23	COURDIMANCHE AS 1	VAUREAL FCM 1
24	ACADEMIE FC ERMONT 1	OSNY FC 1
EXEMPT : AS VEXIN		

Suite à l'application du règlement Article 4.2, les matchs en rouges ci-dessus ont été inversés.

1^{er} TOUR du 22 OCTOBRE 2022 À 15H00 – CVO 14 ANS

MATCHS REPORTÉS

Suite à des matchs de championnats U14 programmés à la même date, les matchs ci-dessous seront joués le 05 novembre 2022 :

Match	CLUB	CLUB
3	MONTIGNY FC 95 1	DEUIL ENGHIEEN FC 1
5	BEAUCHAMP AS 1	FRETTOISE ES 1
14	DOMONT FC 1	NEUVILLE S/OISE AS 1
15	MAGNY EN VEXIN FC 1	ERMONT AS 1
18	SURVILLIERS AVENIR 1	THILLAY ESM 1
21	GROSLAY FC 1	EAUBONNE CSM 1

Suite à l'application du règlement Article 4.2, les matchs en rouges ci-dessus ont été inversés.

**VIARMES ASNIÈRES OL**

Footclubs du 17/10/2022

VIARMES BELLOY BEAUMONT 1 / VILLIERS LE BEL FC 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au COMPLEXE SPORTIF MASPOLI 1 à VIARMES.

Prévenir vos adversaires

ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT

Mail du 14/10/2022

Pris note de votre courrier cependant ce match sera joué à l'heure initiale de 15H00, et celui de votre équipe 2 se jouera à une autre date communiquée dans la rubrique ci-dessous.

COUPE DU COMITÉ - CRÉDIT MUTUEL – 14 ANS1^{er} TOUR du 22 OCTOBRE 2022 À 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	CORMEILLAIS ACS 2	MONTMORENCY FC 2
2	ARGENTEUIL FC 2	BEAUCHAMP AS 2
3	GONESSE RC 3	ST BRICE FC 3
4	ARGENTEUIL RC 3	ARNOUVILLE F AS 2
5	DEUIL ENGHEN FC 2	SARCELLES AAS 5
6	ST LEU 95 FC 3	FRANCONVILLE FC 3
7	ES HERBLAY 2	SARCELLES AAS 3
8	SARCELLES AAS 6	ENT SANNOIS ST GRATIEN 2
9	VAUREAL FCM 2	ECOUEEN BOUFFEMONT 3
10	PERSAN US 03 2	CERGY PONTOISE FC 3
11	ADAMOIS OL 2	CORMEILLAIS ACS 3
12	GOUSSAINVILLE FC 2	GOUSSAINVILLE FC 3
13	COSMO TAVERNY 2	SARCELLES AAS 4
14	ST OUEN L'AUMÔNE AS 2	FRANCONVILLE FC 2
15	MERY MERIEL BESSANCOURT 2	COURDIMANCHE AS 2
16	PERSAN US 03 3	CERGY PONTOISE FC 2
17	ENT SANNOIS ST GRATIEN 3	CERGY PONTOISE FC 4
18	ST LEU 95 FC 2	ERAGNY FC 2
19	ACADEMIE ERMONT FC 2	ARGENTEUIL RC 2
20	ENT MARLY FONTENAY 2	GARGES FCM 2
21	COSMO TAVERNY 3	ARGENTEUIL FC 3
22	GONESSE RC 2	SOISY ANDILLY MARGENCY 2
23	BEZONS USO 2	ECOUEEN BOUFFEMONT 2
24	ST BRICE FC 2	FOSSÉS UF 2
EXEMPT: ERMONT AS 2		

Suite à l'application du règlement Article 4.2, les matchs en rouges ci-dessus ont été inversés.

1^{er} TOUR du 22 OCTOBRE 2022 À 15H00 – COMITÉ 14 ANS**MATCHS REPORTÉS**

Suite à des matchs de championnats U14 programmés à la même date, les matchs ci-dessous seront joués **le 05 Novembre 2022:**

Match	CLUB	CLUB
2	ARGENTEUIL FC 2	BEAUCHAMP AS 2
7	ES HERBLAY 2	SARCELLES AAS 3
9	VAUREAL FCM 2	ECOEN BOUFFEMONT 3
11	ADAMOIS OL 2	CORMEILLAIS ACS 3
24	ST BRICE FC 2	FOSES UF 2

ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT

Mail du 14/10/2022

ACADEMIE FC ERMONT 2 / RC ARGENTEUIL 2

Changement de date :

Cette rencontre se jouera le 05/11/2022.

Prévenir vos adversaires.

ST LEU 95 FC

Footclubs 17/10/2022

ST LEU 95 FC 3 / FRANCONVILLE FC 3

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE DES ANDRESYS 2 à ST LEU LA FORÊT.

Prévenir vos adversaires.

ST OUEN L'AUMÔNE AS

Footclubs 17/10/2022

ST OUEN L'AUMÔNE AS 2 / FRANCONVILLE FC 2

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE LUCIEN ESCUTARY à ST OUEN L'AUMÔNE.

Prévenir vos adversaires.

ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT

Footclubs 17/10/2022

ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 2 / COURDIMANCHE AS 2

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE DES MARBOULUS à BESSANCOURT.

Prévenir vos adversaires.

RC ARGENTEUIL

Footclubs 17/10/2022

RC ARGENTEUIL 3 / ARNOUVILLE F AS 2

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE DU COUDRAY 1 à ARGENTEUIL

Prévenir vos adversaires.

BEZONS USO

Footclubs 17/10/2022

BEZONS USO 2 / ECOEN BOUFFEMONT 2

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 13H00.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

**ENT. SANNOIS ST GRATIEN**

Footclubs 17/10/2022

ENT SSG 3 / CERGY PONTOISE FC 4

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE AUGUSTE DELAUNE à SANNOIS.

Prévenir vos adversaires.

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – 18 ANS2^{ème} TOUR du 23 OCTOBRE 2022 A 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	JOUY LE MOUTIER FC 1	VAUREAL FCM 1
2	PIERRELAYE FC 1	ACADEMIE FOOTBALL CL 1
3	ARNOUVILLE F AS 1	FOSSES UF 1
4	COSMO TAVERNY 1	ADAMOIS OL 1
5	ERAGNY FC 1	ENT CHAMPAGNE BEAUMONT 1
6	VEXIN AS 1	ST PRIX ES 1
7	MONTMORENCY FC 1	MONTMAGNY FC 1
8	VILLIERS LE BEL FC 1	ROISSY EN FRANCE US 1
9	ERMONT AS 1	BEZONS USO 1
10	PERSAN US 03 1	DOMONT FC 1
11	PUISEUX LOUVRES 95 FC 1	MONTSOULT BAILLET US 1
12	FRANCONVILLE FC 1	COURDIMANCHE AS 1
13	ENT ES MARLY FONTENAY 1	MENUCOURT AS 1
14	CORMEILLAIS ACS 1	DEUIL ENGHEN FC 1
15	GONESSE RC 1	BEAUCHAMP AS 1

JOUY LE MOUTIER FC

Footclub 18/10/2022

JOUY LE MOUTIER FC 1 / VAUREAL FCM 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 12H30.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

AS ERAGNY FC

ERAGNY FC 1 / ENT CHAMPAGNE BEAUMONT 1

Changement de date et d'horaire :

Cette rencontre se jouera à le 20/10/2022 à 20H00.

Accord des deux clubs

MARLY LA VILLE ES

Footclubs 14/10/2022

ENT ES MARLY FONTENAY 1 / MENUCOURT AS 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 13H00.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

**VILLIERS LE BEL FC**

Footclubs 12/10/2022

VILLIERS LE BEL FC 1 / ROISSY EN FRANCE US 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 13H00.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

FRANCONVILLE FC

Footclubs 17/10/2022

FRANCONVILLE FC 1 / COURDIMANCHE AS 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 12H30.

Prévenir vos adversaires

Accord de la commission

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – 16 ANS2^{ème} TOUR du 23 OCTOBRE 2022 À 14H30

Match	CLUB	CLUB
1	MONTSOULT BAILLET US 1	MONTMAGNY FC 1
2	VAUREAL FCM 1	PERSAN US 03 1
3	FRANCONVILLE FC 1	MONTMORENCY FC 1
4	BEAUCHAMP AS 1	ST BRICE FC 1
5	ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 1	COSMO TAVERNY 1
6	PIERRELAYE FC 1	GOUSSAINVILLE FC 1
7	ENT ES MARLY FONTENAY 1	ENT SANNOIS ST GRATIEN 1
8	VILLIERS LE BEL FC 1	ADAMOIS OL 1
9	ENT ECOUEN BOUFFEMONT 1	EAUBONNE CSM 1
10	BEZONS USO 1	ENT EBM VIARMES OL 1
11	ARNOUVILLE F AS 1	ST LEU 95 FC 1
12	GARGES FCM 1	ROISSY EN FRANCE US 1
13	OSNY FC 1	ARGENTEUIL FC 1
14	ACADEMIE FOOTBALL CL 1	DEUIL ENGHEN FC 1
15	CORMEILLAIS ACS 1	RC ARGENTEUIL 1

ECOUEN FC

Footclubs 17/10/2022

ENT ECOUEN BOUFFEMONT 1 / EAUBONNE CSM 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera le 06/11/2022.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

OSNY FC

Footclubs 17/10/2022

OSNY FC 1 / ARGENTEUIL FC 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 12H30.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

**ENT. MÉRY MÉRIEL BESSANCOURT**

Footclubs 17/10/2022

ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 1 / COSMO TAVERNY 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 13H00.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

MARLY LA VILLE ES

Footclubs 17/10/2022

ENT ES MARLY FONTENAY 1 / ENT SSG 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 16H15.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

VILLIERS LE BEL FC

Footclubs 12/10/2022

VILLIERS LE BEL FC 1 / ADAMOIS OL 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 13H00.

Accord des deux clubs

Accord de la commission

COUPE DU COMITÉ CRÉDIT MUTUEL – ANCIENS8^{ème} de Finale du 30 OCTOBRE 2022 A 9H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	ST LEU 95 FC 12	PORTUGAIS PERSAN AS 12
3	ECOEN FC 12	ENT BEAUMONT PERSAN 12
4	GONESSE RC 12	BOUFFEMONT ACS 12
5	GARGES FCM 12	FRANCONVILLE FC 12
8	COURDIMANCHE AS 12	MERY MERIEL BESSANCOURT 13

ST PRIX ES

Suite au forfait général de BEZONS USO votre équipe est qualifiée pour le prochain tour.

CADRAGE du 30 OCTOBRE 2022 A 9H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	ROISSY EN FRANCE US 12	MENUCOURT AS 12
2	MONTMAGNY FC 12	THILLAY ESM 12

Suite à l'application du règlement Article 4.2, les matchs en rouges ci-dessus ont été inversé.



Les deux rencontres ci-dessous seront jouées le 20 novembre 2022

MATCH	CLUB	CLUB
6	PUISEUX LOUVRES 95 FC 13	MENUCOURT AS 12 OU ROISSY EN FRANCE US 12
7	MERY MERIEL BESSANCOURT 12	MONTMAGNY FC 12 OU THILLAY ESM 12

ROISSY EN FRANCE US

Mail de 2022

Nous vous rappelons que les rencontres du week-end du 15 et 16 octobre 2022 ont été annulé.

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – + 45 ANS

CADRAGE du 30 OCTOBRE 2022 A 9H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	GARGES FCM 15	ES HERBLAY 15

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – CDM

CADRAGE du 30 OCTOBRE 2022 A 9H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	ADAMOIS OL 5	FRANCONVILLE FC 5
2	AS TOHO 5	CHAMPAGNE SFC 95 5
3	CERGY PORTUGAIS 5	MENUCOURT AS 5
4	PUISEUX LOUVRES 95 FC 5	ERMONT AS 5
5	PORTUGAIS PAIX VIVRE 5	ST LEU 95 FC 5
6	MACCABI SARCELLES 5	CERGY PONTOISE FC 5

Animateur de séance : M Maillet

Secrétaire de séance : Mme Cyprien



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2022

<u>Présents</u>	MM Jasemin - Le Nagard – M Sénécal
<u>Assiste</u>	Mme Escroignard (Comité)
<u>Excusés</u>	Mme Bastos M Allard (CTDAP), Mme Gontarczyk (Présidente)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL. Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL FC : Mail du 12 10 22

Pris note de votre demande de modifier l'adresse du stade pour les rencontres du foot à 8

BELLOY St MARTIN ACS : Mail du 08 10 22

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur les rencontres U12/U13 du 08 10 22 a SURVILLIERS
La commission attend les feuilles de match papier du club de SURVILLIERS

BRUYERES BERNES USM : Mail du 13 10 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe 5 sur le centre du plateau à GROSLAY FC

ECOUEN FC : pris note de votre mail concernant l'appel de feuilles de matchs n° 25266074 - 25266104 & 25266133 du 01 10 22 – équipes 1 – 2 & 3 sur critérium U10/U11 – Série 3 – Poule A - B & C contre VEXIN AS 1 - 2 & 3. Les rencontres sont reportées au 22 10 2022

ERMONT AMS : Mail du 11 10 22

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres U12/13. La commission vous rappelle que toutes ces dérogations doivent impérativement être saisies dans FOOTCLUB

FRETTOISE ES : Mail du 12 10 22

Pris note de vos remarques concernant l'inversion du score pour les rencontres U12/13 du 08 10 2022 a ES HERBLAY

FRETTOISE ES : Mail du 12 10 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U8 sur le centre du plateau à ST PRIX.

ERMONT ACF : Mail du 17 10 2022

Pris note de votre mail concernant l'appel de feuille de match l'équipe 4 de GOUSSAINVILLE était forfait

FRETTOISE ES : Mail du 12 10 22

Pris note de vos remarques concernant l'appel de feuille de match. Cela concerne la rencontre U10/11 contre HERBLAY ES match N° 25265729

HERBLAY ES : Mail du 15 10 2022

Pris note de votre mail concernant votre problème de tablette lors des rencontres contre ERMONT, nous attendons les feuilles de match papier

MAGNY EN VEXIN FC : Mail du 12 octobre

Pris note de votre mail concernant l'engagement de 2 équipes supplémentaires en U9 niveau 2. Ces engagements seront effectifs après les vacances scolaires de la TOUSSAINT.

MENUCOURT AS : Mail du 13 10 2022

Pris note du mail concernant l'appel de feuilles de match pour des rencontres u10/11 et U12/13 prévues le 01 10 2022 et reportées.

ST BRICE FC : Mail du 12 10 22

Pris note de votre demande de changement d'horaire pour la saison pour les rencontres U12/13 série 4

SARCELLES AAS : Mail du 11 10 22

Pris note de votre demande de changement d'horaire pour la saison pour les rencontres U10/11 série 4

SARCELLES AAS : Mail du 17 10 22

Pris note de votre demande de changement d'horaire pour les rencontres U10/11 du 22 10 2022 série 2

PIERRELAYE FC : Mail du 13 10 22

Pris note du forfait avisé de votre équipe U9 sur le centre du plateau à COURDIMANCHE AS LE 15 10 2022

SAINT PRIX ES : Mail du 13 10 2022

Pris note de votre mail concernant l'appel de feuille de match l'équipe 4 de BEAUCHAMP était forfait

VEXIN AS : Mail du 12 10 22

Pris note de votre changement d'adresse pour les rencontres prévues le 15 10 2022



VILLIERS LE BEL JS : Mail du 10 10 22

Pris note de votre problème concernant la FMI du 08 10 2022 critérium U10/U11, nous attendons la feuille de match papier.

VILLIERS LE BEL JS : Mail du 17 10 22

Pris note de votre problème concernant la FMI du 08 10 2022 critérium U12/13, nous attendons les feuilles de match papier.

COUPE U12

1^{er} Tour Du 19 NOVEMBRE 2022

Début des rencontres à 13h30

Durée des rencontres :

Poule de 4 : **1 x 20 minutes** (sans mi-temps)

Poule de 3 : **2 x 15 minutes**

Les 2 premiers de chaque centre et les 6 meilleurs 3^{èmes} des groupes seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 14 Janvier 2023

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront disponibles à partir du Mardi 25 Octobre 2022 et jusqu'au Jeudi 10 Novembre 2022, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12 et U12F (2011)
- Sont autorisés trois U11 / U11F (2012) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).
- Sont autorisées les joueuses U13F (2010).
- Les U13 (2010) ne sont pas autorisés à participer.

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUB, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le Lundi 28 Novembre 2022 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

**1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM****U12 / U13**

EZANVILLE US : 1^{er} appel de feuille de match n° 25273440 du 01 10 22 – critérium U12/U13 - série 1 contre FONTENAY FC 1

VEXIN AS : 1^{er} appel de feuille de match n° 25273648 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre AUVERS ENNERY FC 2

BELLOY ST MARTIN ACS : 1^{er} appel de feuille de match n° 25273735 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre ARNOUVILLE FAS 2

MENUCOURT AS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25273780 & 25273825 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre ST OUEN AS 3 & 4

GARGES FCM : 1^{er} appel de feuille de match n° 25273781 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre PUISEUX LOUVRES FC 1

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25274847 - 25274875 & 25274903 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre GOUSSAINVILLE FC 5 – 6 & 7

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25275170- 25275198 & 25275226 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre CERGY PONTOISE FC 5 – 6 & 7

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25275731 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre VAUREAL FCM 3

ERMONT Ams : 1^{er} appel de feuille de match n° 25275760 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ARGENTEUIL RC 5

ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25275854 – 25275882 - 25275910 & 25275938 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre JOUY LE MOUTIER FC 1 – 2 – 3 & 4

ERMONT ACF : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25275912 & 25275940 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre HERBLAY ES 3 & 4

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25275937 du 01 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre VILLIERS FC 4

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25254563 & 252754686 du 01 10 22 – critérium U12 & U13 AVENIR contre PERSAN US 1 & 2

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25254730 du 01 10 22 – critérium U12 AVENIR contre ERMONT Ams 2

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25254732 du 01 10 22 – critérium U12 AVENIR contre COSMO TAVERNY 2

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel de feuille de match n° 25254739 du 08 10 22 – critérium U12 AVENIR contre ST OUEN AS 2

DOMONT FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25273651 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre BEZONS USO 6

BELLOY ST MARTIN ASC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25273695 & 25273740 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre SURVILLIERS AVENIR 1 & 2

MONTSOULT BAILLET US : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25273699 & 25273744 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 2 contre THILLAY ESM 1 & 2

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25274907 - 25274879 & 25274851 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre GROSLAY FC & - 2 & 3



ENTENTE MMB : 1^{er} appel de feuille de match n° 25274880 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre DEUIL ENGHIEU FC 5

EAUBONNE CMS : 1^{er} appel de feuille de match n° 25275173 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 3 contre CERGY PONTOISE FC 5

BEZONS USO : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25275709 & 25275765 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ERMONT AmS 4 & 5

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25275735 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ARGENTEUIL RC 4

VILLIERS LE BEL FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25275858 & 25275886 du 08 10 22 – critérium U12/U13 – série 4 contre ENTENTE SSG 3 & 4

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

U10 / U11

CERGY PONTOISE FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25254137 & 25254251 du 01 10 22 – équipes 1 & 2 sur critérium U10 Avenir & U11 Avenir contre ARGENTEUIL FC 1 & 2

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25254140 du 01 10 22 – équipe 2 sur critérium U10 Avenir contre FRANCONVILLE FC 2

Ent. BOISSY/CHARS : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25265650 du 01 10 22 – équipe 1 sur critérium U10/U11 – Série 1 – Poule A contre VALLEE DU SAUSSERON ES 1

CERGY PONTOISE FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25265651 du 01 10 22 – équipe 7 sur critérium U10/U11 – Série 2 – Poule A contre GAFEPB 1

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25265777 & 25265900 du 01 10 22 – équipes 1 & 2 sur critérium U10/U11 – Série 2 – Poule C & D contre BRUYERES BERNES USM 1 & 2

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25265898 du 01 10 22 – équipe 4 sur critérium U10/U11 – Série 2 – Poule D contre GARGES FCM 4

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25266449 – 25266477 - 25266507 & 25266537 du 01 10 22 équipes 1 – 2 & 3 sur critérium U10/U11 – Série 4 – Poule A - B - C & D contre ENTENTE SSG 3 – 4 – 5 & 6

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25266450 - 25266478 & 25266538 du 01 10 22 équipes 1 - 2 & 4 sur critérium U10/U11 – Série 4 – Poule B & D contre BEZONS USO 3 – 4 & 6

VAUREAL FCM : 2^{ème} appel de feuille de match n° 25266506 du 01 10 22 – équipe 3 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule C contre ST LEU FC 5

ERMONT AMS : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25266566 & 25266622 du 01 10 22 – équipes 3 & 5 sur critérium U10/U11 – Série 4 – Poule E & G contre CHAMPAGNE SFC 1 & 3

VILLIERS FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 25266571 – 25266599 & 25266656 du 08 10 22 – équipes 1 – 2 & 4 sur critérium U10/U11 – Série 4 Poule E – F & H contre ERMONT AMS 3 – 4 & 6

AMENDES

GOUSSAINVILLE FC : Forfait non avisé de votre équipe 6 - match n° 25266717 - critérium U10/11 série 4 poule I contre ACF ERMONT

Amende : 10€

SURVILLIERS AVENIR : Feuille de match irrégulière et absence de licences sur le match n° 25265659 - critérium U10/U11 contre CERGY PONTOISE FC

Amende : 10€ X 8 = 80€



JOUY LE MOUTIER FC : Feuille de match irrégulière sur le match n° 25273467 du 01 10 22 - critérium U12/U13 série 1 contre HERBLAY ES 5 (manque n° match)

Amende : 10€

MAGNY EN VEXIN FC : Feuille de match irrégulière sur le match n° 25273470 du 01 10 22 - critérium U12/U13 série 1 contre COURDIMANCHE AS 1 (manque n° match)

Amende : 10€

HERBLAY ES : Absence de licences sur le match n° 25265856 - critérium U10/U11 – série 2 contre DEUIL ENGHIEU FC 7

Amende : 10€ X 8 = 80€

HERBLAY ES : Absence de licences sur le match n° 25272437 - critérium U10/U11 – série 2 contre DEUIL ENGHIEU FC 6

Amende : 10€ X 8 = 80€

COURDIMANCHE AS : Absence de licences sur le match n° 25273470 - critérium U12/U13 – série 1 à MAGNY FC 1

Amende : 10€ X 8 = 80€

COSMO TAVERNY : Absence de licences sur le match n° 25273649 - critérium U12/U13 – série 2 à BEZONS USO 5

Amende : 10€ X 8 = 80€

GROSLAY FC : Feuille de matchs irrégulières sur les matchs n° 25274904 – 25274876 & 25274848 du 01 10 22 - critérium U12/U13 série 3 contre SARCELLES AAS 3 – 4 & 5 (manque n° match)

Amende : 10€ x 3 = 30€

GONESSE RC : Feuille de match irrégulière sur le match n° 25274877 du 01 10 22 - critérium U12/U13 série 3 contre ENTENTE MMB 2 (manque n° match)

Amende : 10€

BEAUCHAMP AS : Feuille de match irrégulière sur le match n° 25275677 du 01 10 22 - critérium U12/U13 série 4 contre ST LEU FC 1 (manque n° match)

Amende : 10€

ERMONT AmS : Feuille de match irrégulière sur le match n° 25275704 du 01 10 22 - critérium U12/U13 série 4 contre ARGENTEUIL RC 3 (manque date & catégorie concernée)

Amende : 10€

GOUSSAINVILLE FC : Absence de licences sur le match n° 25275853 - critérium U12/U13 série 4 contre VILLIERS FC 1

Amende : 10€ X 8 = 80€

GOUSSAINVILLE FC : Absence de licences sur le match n° 25275881 - critérium U12/U13 série 4 contre VILLIERS FC 2

Amende : 10€ X 8 = 80€

GOUSSAINVILLE FC : Absence de licences sur le match n° 25275881 - critérium U12/U13 série 4 contre VILLIERS FC 3

Amende : 10€ X 8 = 80€

GARGES FCM : Feuilles de matchs irrégulières sur les matchs n° 25254562 & 25254685 du 01 10 22 - critérium U12 & U13 AVENIR contre FRANCONVILLE FC 1 & 2 (manque n° match)

Amende : 10€ x 2 = 20€

ERAGNY AS : Feuille de match irrégulière sur le match n° 25254566 du 01 10 22 - critérium U12 AVENIR contre ENTENTE SSG 2 (manque n° match)

Amende : 10€

ST OUEN L'AUMONE AS : Feuille de match irrégulière sur le match n° 25254731 du 01 10 22 - critérium U12 AVENIR contre ECOUEN FC 2 (manque catégorie concernée)

Amende : 10€



ST OUEN L'AUMONE AS : Feuilles de matchs irrégulières sur les matchs n° 25273788 & 25273833 du 01 10 22
- critérium U12/U13 - série 2 contre BRUYERES BERNES USM 1 & 2 (manque date & n° match)

Amende : 10€ x 2 = 20€

Prochaine réunion le lundi 24 octobre 2022 à partir de 18h00



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

SECTION FÉMININES

PV DU 18 OCTOBRE 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

Catégorie de U10F à U13F

Licence manquante = **10€**

Absence club à la journée nationale des débutants (non excusée) = **75€**

Absence non excusée par club à un Plateau ou Rassemblement = **10€**

Non réception feuille de plateau après relances = **30€**

Feuille de Plateau ou Rassemblement irrégulière = **10€**

Non réception feuille de présence centre accueil après 2 relances = **30€**

Feuille de présence irrégulière = **10€**

Non organisation du Plateau ou Rassemblement sans motif recevable : 100€

Catégorie de U10F à U13F

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

o 1^{er} = **10€**

o 2^{ème} = **15€**

o 3^{ème} = **20€ + Forfait Général 25€ = 45€**

- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON-UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non-licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financière du D.V.O.F et match perdu par pénalité au club recevant.

Le club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.



DÉTECTIONS ET SÉLECTIONS FÉMININES

Toutes informations sur l'organisation des détections et sélections féminine seront traitées en Commission technique.

**LES RENCONTRES U11F ET U13F DU 15/10/22
SERONT REPORTÉES LE 26/11/22**

PLATEAUX/ RASSEMBLEMENTS ET CRITÉRIUMS

CRITERIUM U11F Journée 3 :

- Samedi 19 novembre 2022

CRITERIUM U13F et CRITERIUM AVENIR Journée 3 :

- Samedi 19 novembre 2022

PLATEAU U9F Journée 2 :

- Samedi 19 novembre 2022

RASSEMBLEMENT U6F Journée 1 :

- Samedi 26 novembre 2022

COURRIERS

BELLOY ST MARTIN ASC

Mail du 13/10/2022

Pris note de votre courrier, pour engager une équipe U9F vous avez le support FAL, ou la possibilité d'envoyer par mail officiel du club votre demande d'engagement.

PUISEUX LOUVRES 95 FC

Mail du 15/10/2022

Pris note de votre courrier concernant le fait que vous ne voulez plus que votre équipe U13F soit forfait, et réintégrons votre équipe en POULE C. **Remboursement de l'Amende : 25€.**



CRITÉRIUM U13F

ARGENTEUIL FC / PONTOISIENNE JS

Nous vous prions de bien vouloir nous envoyer les coordonnées de votre équipe U13F qui ont été intégrés, notamment l'heure souhaitée de vos coups d'envois, l'adresse du stade, le nom et numéro du responsable de la section, le nom et numéro du référent. Merci

MODIFICATION SUR CRITÉRIUM U13F

MATCH DU 03/12/2022

BELLOY ST MARTIN ASC

Mail du 30/09/2022 Match n° 25258472

POULE A

BELLOY ST MARTIN ASC 1 / COSMO TAVERNY 2

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE MUNICIPAL à BELLOY EN FRANCE.

Prévenir vos adversaires.

MODIFICATION SUR CRITÉRIUM U11F

MATCH DU 03/12/2022

BELLOY ST MARTIN ASC

Mail du 30/09/2022 Match n° 25258938

POULE C

BELLOY ST MARTIN ASC 1 / CERGY PONTOISE FC 1

Changement de stade :

Cette rencontre se jouera au STADE MUNICIPAL à BELLOY EN FRANCE.

Prévenir vos adversaires.

MATCH DU 10/12/2022

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Footclubs du 16/10/2022

POULE C

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1 / BELLOY ST MARTIN ASC 1

Changement d'horaire :

Cette rencontre se jouera à 12H15.

Accord des deux clubs

Accord de la commission



MATCH REPORTÉ U13F

CERGY PONTOISE FC
CRITERIUM U13F POULE D
 Match du 08/10/2022 n°25258493
 CERGY PONTOISE FC 1 / ENT BEAUMONT MOURS 1
Cette rencontre se jouera le 26 novembre 2022.

MATCH REPORTÉ U11F

DEUIL ENGHIEU FC
CRITERIUM U11F POULE C
 Match du 08/10/2022 n°25258927
 DEUIL ENGHIEU FC 1 / ENT HERBLAY ST LEU 1
Cette rencontre se jouera le 26 novembre 2022.

APPEL FEUILLE DE MATCH

MONTMAGNY FC
U13F POULE A
 Match du 08/10/2022 n°25258462
 MONTMAGNY FC 1 / COSMO TAVERNY 2
 1er appel à la feuille de match le 10/10/2022
 2ème appel à la feuille de match le 18/10/2022

NOVEMBRE

PLATEAU U9F

PLATEAU U9F DU 19/11/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
ARGENTEUIL FC				
SOKOL THOMAS 06 60 82 65 76	STADE JEAN JAURES, 30 Rue J.J. ROUSSEAU, Argenteuil	11H00	FOSES FU	2
			ST BRICE FC	1
			ST PRIX ES	1
			US PERSAN 03	1
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			ARGENTEUIL FC	1
			GONESSE RC	1
			MARLY LA VILLE ES	1
			BELLOY ST MARTIN ASC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				11



RASSEMBLEMENT U7F

PLATEAU U7F DU 26/11/2022

CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	NBRE D'EQUIPE
GONESSE RC				
LALOY LAETITIA 06 48 72 04 25	STADE E. COGNEVAUT, Rue de Claret, GONESSE	11H00	FOSSÉS FU	2
			SOISY ANDILLY MARGENCY FC	2
			GONESSE RC	1
NOMBRE TOTAL D'EQUIPE				5



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 18 OCTOBRE 2022

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



APPEL À VOLONTAIRES

Le DVOF et la Commission Futsal recherche des volontaires désirant intégrer la commission afin d'aider à la gestion des Compétitions Seniors (Championnat et Coupe du Val-d'Oise) et des Compétitions Jeunes (U7 à U16).

Les volontaires peuvent faire acte de candidature en remplissant le document disponible sur le site du DVOF :

Documents / Commissions / Candidature dans une Commission du DVOF

MISE À DISPOSITION D'UN GYMNASSE

Le DVOF et la Commission Technique Futsal recherchent des créneaux en salle afin d'accueillir des détéctions dans toutes les catégories jeunes de U14 à U18, à partir d'octobre 2022.

Merci de transmettre vos propositions au Département Technique du DVOF.

COURRIERS CLUBS

Argenteuil RC : Mail du 30-09-22

Réception feuille de match Senior D2 du 29-09-22 contre Combo Futsal 2

Les Sportifs de Garges : Mail du 08-10-22

Réception feuille de match U13 du 02-10-22 contre Marcouville City CP 1

Réception feuille de match U15 du 08-10-22 contre AsF Argenteuil 1

Gonesse RC : Mail du 11-10-22

Demande de report de la rencontre du 16-10-22 contre Asf Argenteuil en raison de la programmation de 3 rencontres en 3 jours. Réponse faite au club par mail.

Sannois Fce : Mail du 17-10-22

Pris note de votre demande de changement d'horaire pour la rencontre de critérium U15 du 23-10-22 contre Asf Argenteuil : le dimanche 23-10-22 à 16H00.

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

SENIOR D2

Match n° 25062654 du 29-09-22 :

Réception feuille de match papier.

Argenteuil RC 1 : 6 Buts 3 Points

Combo Futsal 2 : 1 But 0 Point

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U13 FUTSAL

Match n° 25255507 : Attainville Futsal C 1 / Asf Argenteuil 1 du 08-10-22

CRITÉRIUM U15 FUTSAL

Match n° 25277000 : Attainville Futsal C 1 / Foot Indoor Loisir 1 du 08-10-22

Match n° 25277016 : Garges Djibson 2 / Marcouville City CP 2 du 09-10-22



COUPE DU COMITÉ FUTSAL

TIRAGE DU TOUR DE CADRAGE

Les rencontres du tour de cadrage auront lieu :
Semaine **43** du **24-10** au **30-10-20212**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	25315786	BEZONS FUTSAL CLUB 2	ASF ARGENTEUIL 3	Ven 28 octobre à 21H00
2	25315787	MARCOUVILLE CITY CP 4	GOUSSAINVILLE FC 2	Sam 29 octobre à 20H00
3	25315791	ATTAINVILLE FUTSAL C 3	AFS VAUREAL 2	Sam 29 octobre à 18H00
4	25315790	EAUBONNE CSM 2	PARMAIN FUTSAL AS 2	Sam 29 octobre à 18H45

Pour la Coupe du Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Les équipes suivantes sont exemptes et qualifiées pour le tour suivant :

Asf Argenteuil 2 - Attainville Futsal C 2 – Avicenne Asc 2 – Combo Futsal 2 - Marcouville City Cp 3 –
Montmagny Asfs 2 - Montmorency Futsal 2 – My Sarcelles 2 - Osny United 2 – Sannois Fce 2 –
Sportifs de Garges 2 & 3.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

MATCHS REMIS

FUTSAL D1

Match n° 24897259 : Persanaise Cfj 1 / Arnouville Usc 1 : **le samedi 22-10-22 à 21H00**

FUTSAL D2

Match n° 25062610 : Gonesse Rc 1 / Marcouville City CP 4 : **le mardi 15-11-22 à 20H00**

Match n° 25062652 : Sannois Fce 2 / Osny United 2 : **le samedi 19-11-22 à 18H30**

Match n° 25062694 : Combo Futsal 1 / My Sarcelles Futsal 2 : **le samedi 19-11-22 à 18H30**

Match n° 25062698 : Asf Argenteuil 3 / St Brice Aso 1 : **le dimanche 20-11-22 à 15H00**



PLATEAU FUTSAL JEUNES

Les clubs n'ayant pas formulé sur l'application FAL les engagements de leurs équipes U7 et U9 sont priés de transmettre ceux-ci par mail à la commission Futsal pour le **lundi 24 octobre** au plus tard.
L'engagement d'équipes supplémentaires peut se faire durant toute la saison.

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

PLATEAUX FUTSAL U7

Équipes engagées au 17-10-22 :

Asf Argenteuil :	2 équipes
Ermont Ams :	2 équipes
Garges Djibson Asc :	1 équipe
Persanaise Cfj :	1 équipe
Marcouville City CP :	2 équipes

La commission demande aux clubs ci-dessus de lui communiquer pour le **lundi 24 octobre**, l'adresse du gymnase et le jour et l'heure de début de plateau afin de pouvoir programmer les plateaux U7 à partir de novembre 2022.

Prévision de plateaux U7 :

Week-end des 19 et 20 novembre 22
Week-end des 03 et 04 décembre 22
Week-end des 21 et 22 janvier 23
Week-end des 04 et 05 février 23
Week-end des 11 et 12 mars 23
Week-end des 25 et 26 mars 23
Week-end des 08 et 09 avril 23
Week-end des 13 et 14 mai 23

PLATEAUX FUTSAL U9

Équipes engagées au 17-10-22 :

Asf Argenteuil :	2 équipes
Attainville Futsal Club :	2 équipes
Ermont Ams :	2 équipes
Garges Djibson Asc :	1 équipe
Les Sportifs de Garges :	1 équipe
Persanaise Cfj :	2 équipes
Marcouville City CP :	2 équipes

La commission demande aux clubs ci-dessus de lui communiquer pour le **lundi 24 octobre**, l'adresse du gymnase et le jour et l'heure de début de plateau afin de pouvoir programmer les plateaux U9 à partir de novembre 2022.

Prévision de plateaux U9 :

Week-end des 12 et 13 novembre 22
Week-end des 26 et 27 novembre 22
Week-end des 10 et 11 décembre 22
Week-end des 14 et 15 janvier 23
Week-end des 28 et 29 janvier 23
Week-end des 11 et 12 février 23
Week-end des 18 et 19 mars 23
Week-end des 01 et 02 avril 23
Week-end des 15 et 16 avril 23

Prochaine réunion
Lundi 24 Octobre à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2022

Présents : MM. Lacour – Plassart.

Assistent : MM. Diaz – Letellier.

PROGRAMME FORMATION

NOVEMBRE 2022

VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022 AU DVOF à 19h00	ARBITRE OCCASIONNEL
SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022 AU DVOF à 8h00	ACCOMPAGNER UNE EQUIPE U6 A U11

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF.

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

3.9.0.0

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.



FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 Vous retrouverez cette version sous le nom (Feuille de Match Informatisée VERSION 3.9.0.0). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

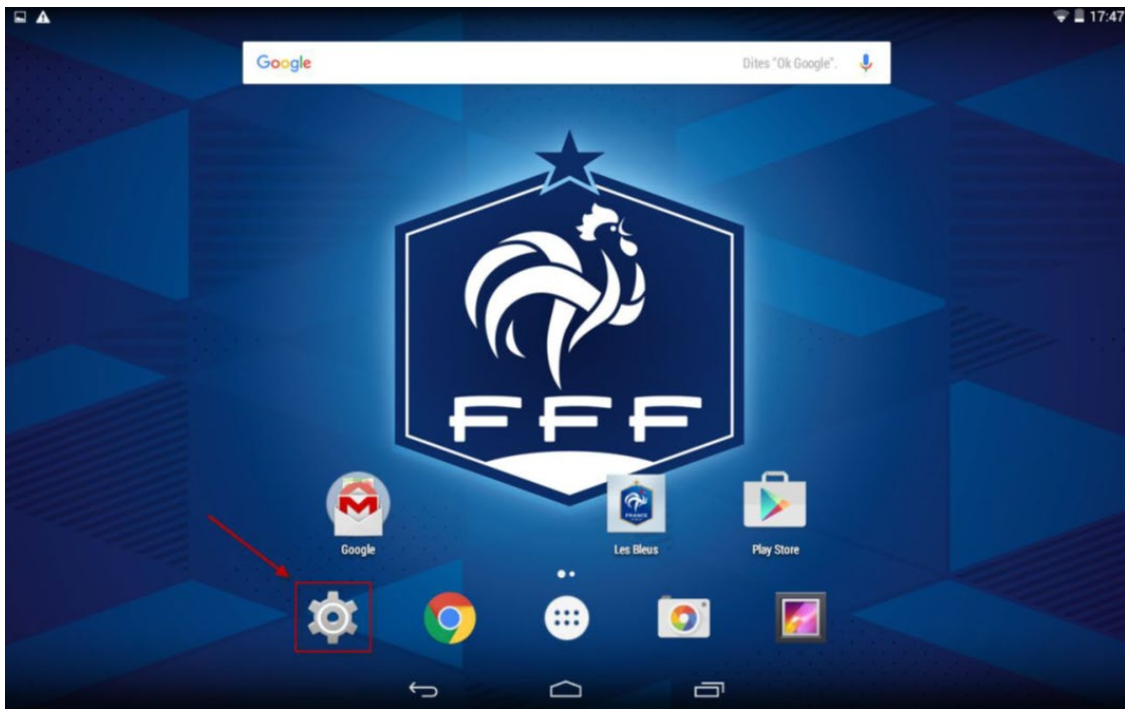
Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire

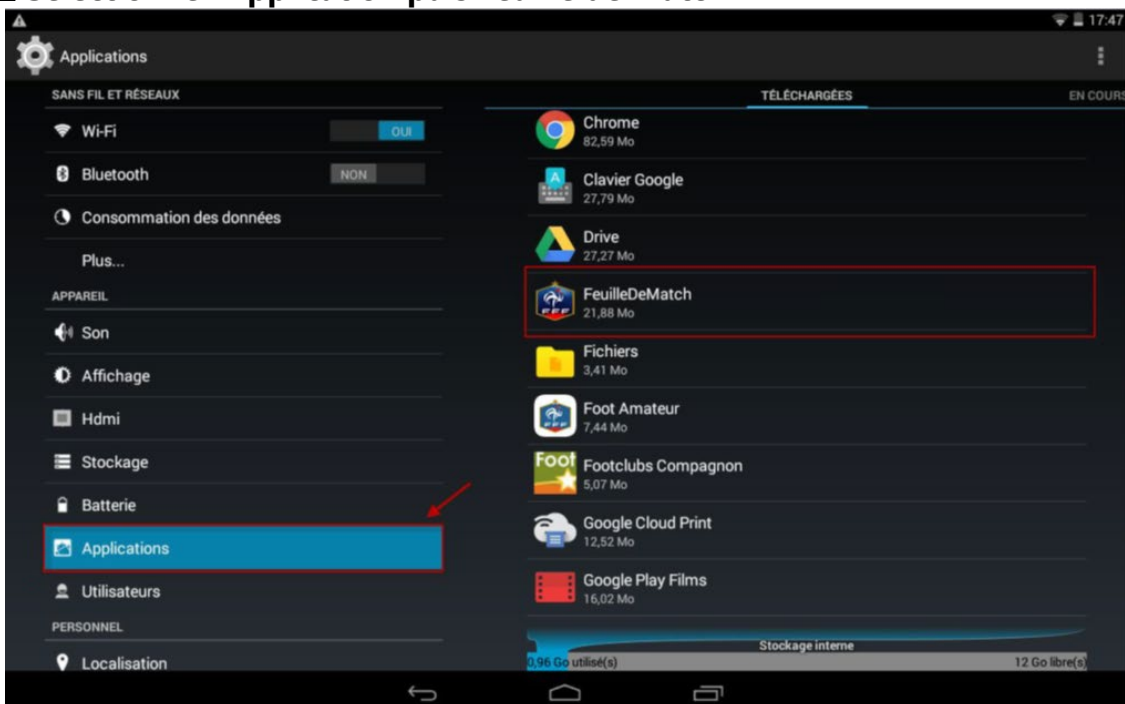
PRÉREQUIS

- 1- **Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.**
- 2- **Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».**
- 3- **Fermer l'application**

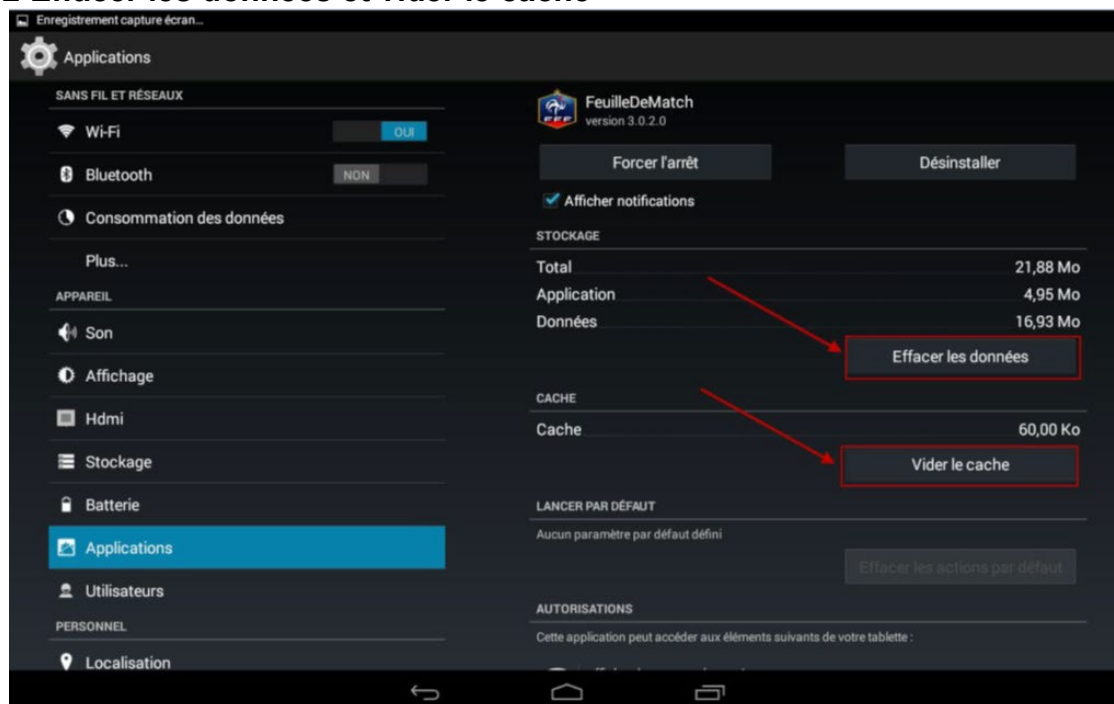
☐ Allez dans paramètres de la tablette.



□ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



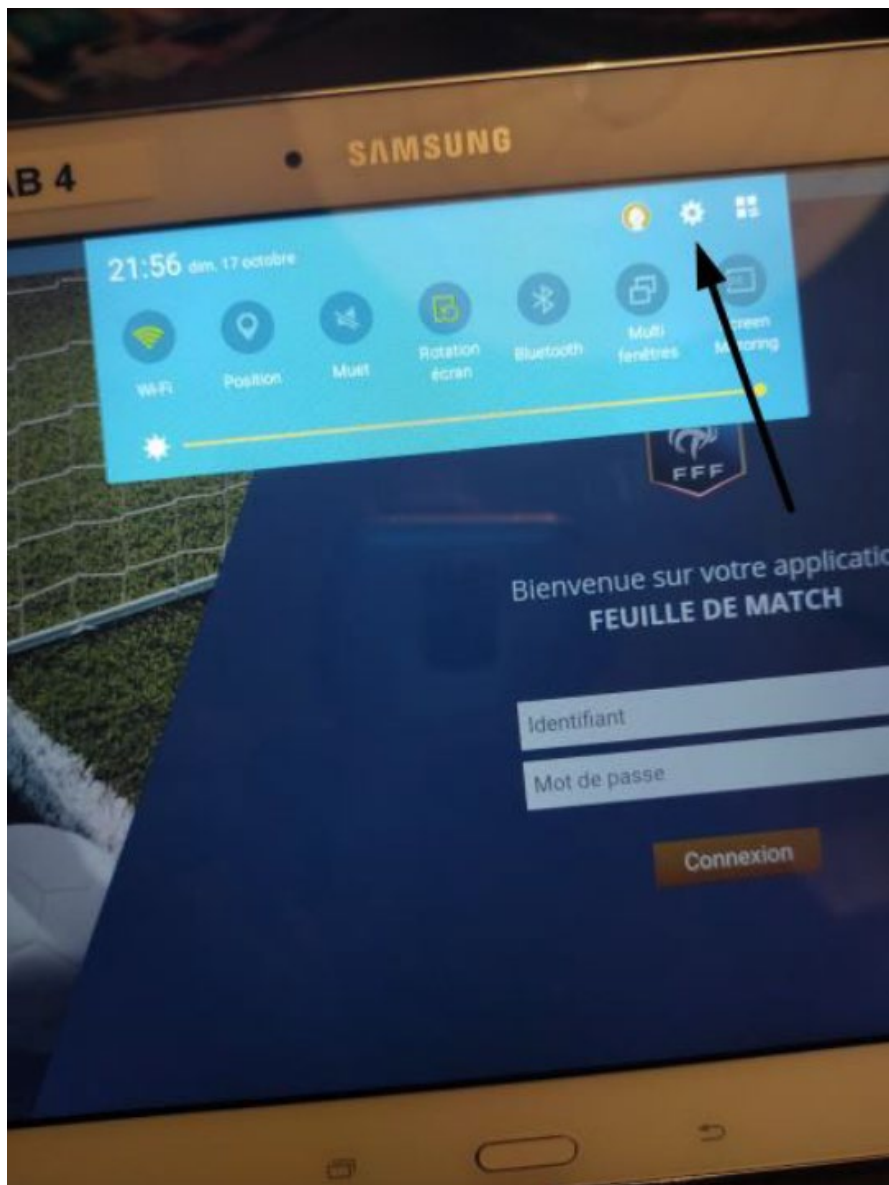
□ Effacer les données et vider le cache



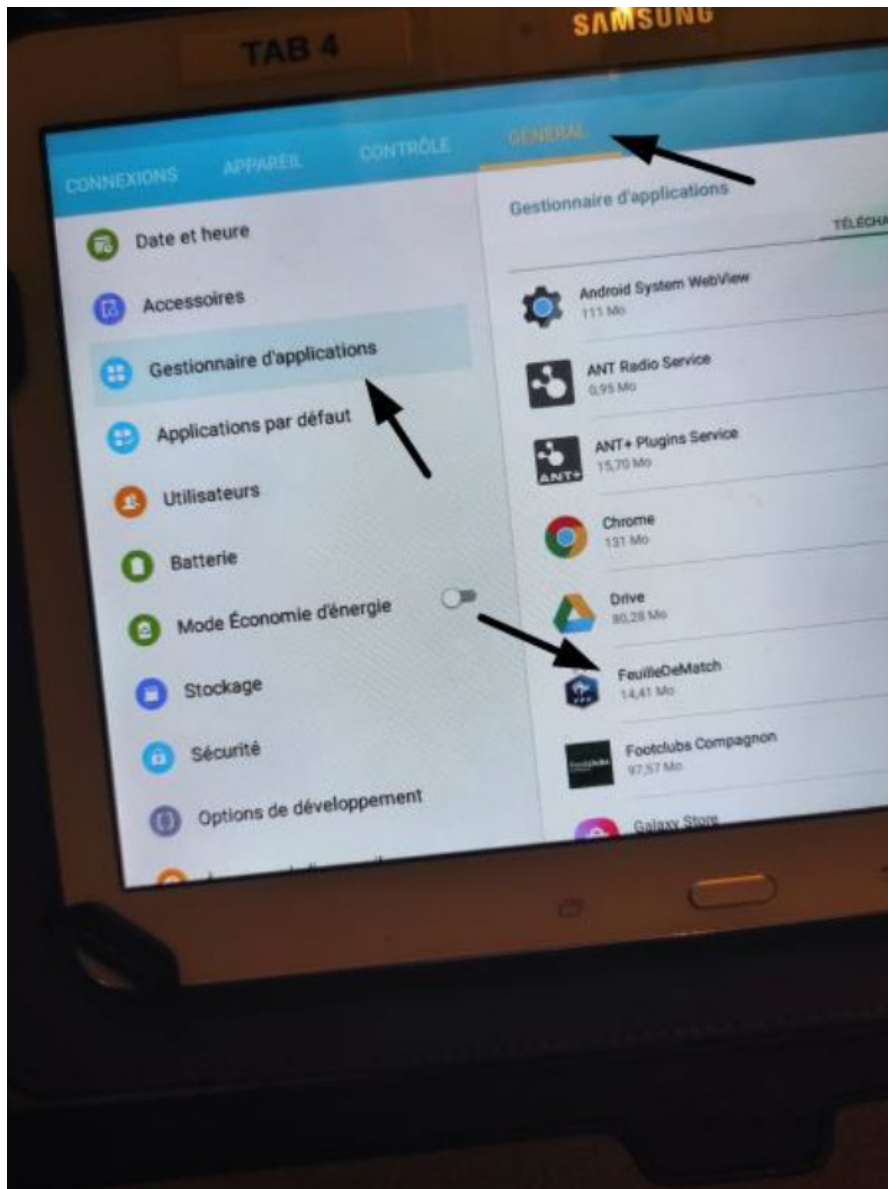
□ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

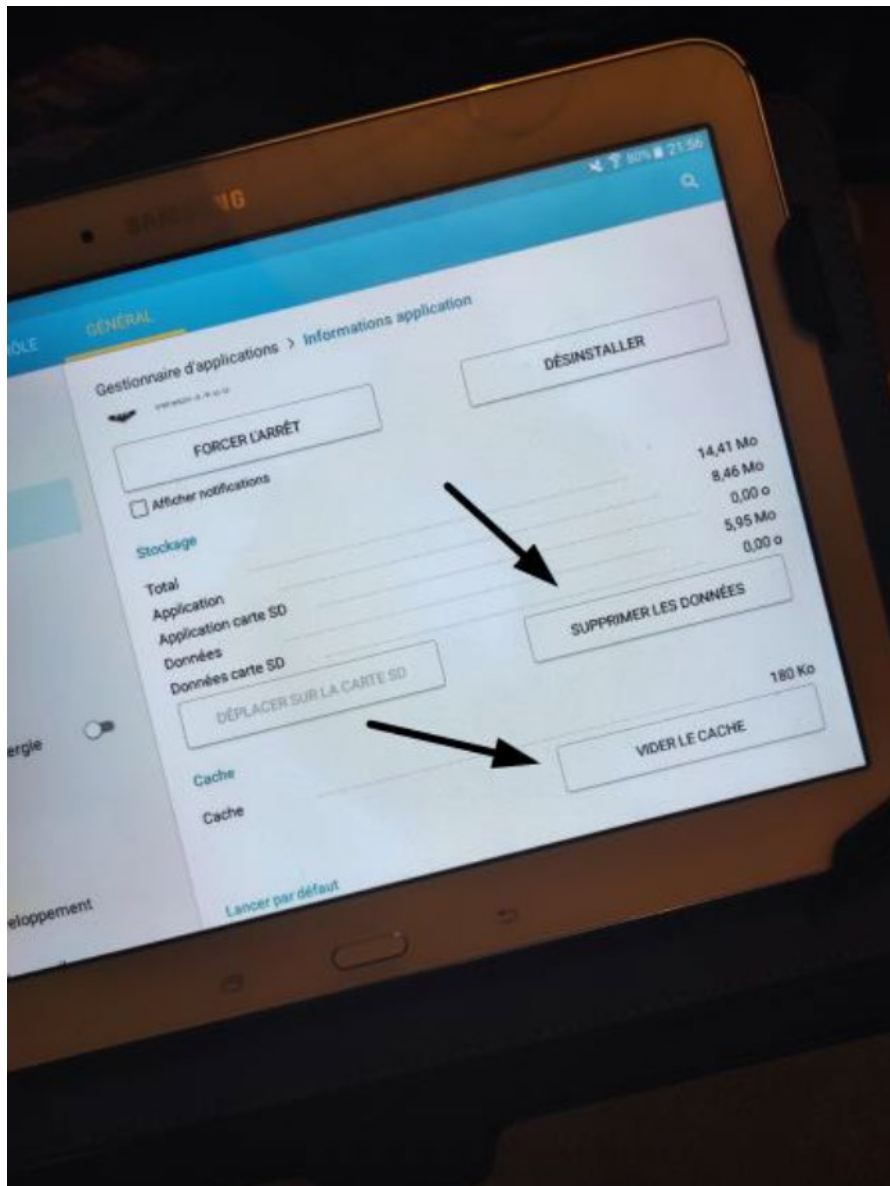
☐ Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



□ Supprimer les données et Vider le cache



**Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes !**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS

ET

INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2022

Présents : MM. Febvay – Plassart – Lacour - Da Mata

Assiste : M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE:

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SÉCURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage)

CLASSEMENT

Ville de GARGES LES GONESSE : NNI 952680103

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives est dans l'attente de documents afin de clore les classements (terrain et éclairage) du Stade Pierre de COUBERTIN 3, avenue Frédéric JOLIOT CURIE.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 20 Octobre 2022

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 30 Octobre 2022

U18 D1

Match 24685118 : Cormeillais ACS / Garges FCM

Délégué M. Olivier Le Nagard

Match 24685119 : Bezons USO / Villiers le Bel FC

Délégué M. Fabrice Gondel

Match 24685120 : Ecoeu FC / Ermont AS

Délégué M. Laurent Valette

Match 24685122 : Sarcelles AAS / St Leu FC

Déléguée Mme. Béatrice Zami

Match 24685123 : Adamois OL / Franconville FC

Délégué M. Joseph Plassart



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU FAIR-PLAY ET DE L'ÉTHIQUE



P.V. du 12 octobre 2022

Présent : Laurent COKGUL,
A distance : Rudy FOURMANN

Assiste : José DIAZ
Excusés : Guy BLONDEAU, Rudy FOURMANN, Isabelle ESCROIGNARD

REMERCIEMENTS

Les membres de la commission Fair-Play & Ethique enregistrent avec regret la démission Martine GONTARZYCK. Nous la remercions de son investissement pendant de nombreuses années dans cette commission, apportant sa rigueur, sa vision club, et sa sensibilité au foot animation.
Merci Martine !

INFORMATION IMPORTANTE

Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le Comité d'appel chargé des affaires courantes du DVOF.

COMMUNIQUÉ

CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2022/2022 (Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play)



CHALLENGE FAIR-PLAY ÉQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2021 / 2022 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIORS	D1 / D2 / D3 / D4	U14	D1 / D2 / D3 / D4
SENIORS F	D1	CDM	D1 / D2
U18	D1 / D2 / D3	ANCIENS	D1 / D2
U16	D1 / D2 / D3	FUTSAL	D1 / D2

AFFECTATION DES POINTS DE BONUS

Nous rappelons qu'après **2 rencontres consécutives de championnat** dirigées par un **arbitre officiel uniquement**, sans **aucune sanction administrative**, l'équipe concernée pourra demander à la Commission Fair-Play et Ethique, **2 points de BONUS** qui viendront en déduction des éventuels points de malus de ladite équipe.

La demande devra être faite **par écrit** (courrier, fax, courriel) avec **les informations** concernant :

- La catégorie,
- La division,
- Le groupe,
- L'équipe concernée et
- La copie des feuilles de matches concernées faisant apparaître les informations (Arbitres et sanctions)

Voir Article 4.2.1 du Règlement du Challenge Fair-Play

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par un arbitre officiel, peut se voir attribuer des points de MALUS au challenge FAIR-PLAY – Equipes du DVOF, selon le barème du Règlement du Challenge Fair-Play

ARGENTEUIL F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20 9 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24616636 du 18 9 2022

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20 09 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24616636 du 18 9 2022

A. S. CHARS

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20 09 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24660899 du 18 9 2022

CERGY PONTOISE F.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13 09 2022 pour le motif : Anéantissement d'une action de buta, lors du match N° 24672929 du 11 9 2022

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Acte de brutalité pendant la rencontre ayant occasionné une évacuation par les pompiers, lors du match N° 24689115 du 02 10 2022

ERMONT AM. S.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13 09 2022 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements pendant le même match, lors du match N° 24673237 du 11 9 2022



BELLOY ST MARTIN A.S.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13 09 2022 pour le motif : Comportement excessif et faute grossière, lors du match N° 24673234 du 11 9 2022

A. S. ERAGNY F. C.

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13 09 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24668429 du 11 9 2022

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20 09 2022 pour le motif : Comportement intimidant et menaçant en dehors de la rencontre sur joueur, lors du match N° 24689785 du 18 9 2022

MACCABI SARCELLES

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13 09 2022 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur adverse, lors du match N° 24668428 du 11 9 2022

CORMEILLAIS A.C.S.

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 13 09 2022 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur adverse, lors du match N° 24668428 du 11 9 2022

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement pendant la rencontre avec circonstance aggravante pour comportement excessif après son expulsion, lors du match N° 24689118 du 02 10 2022

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Anéantissement d'une action de but, lors du match N° 24689118 du 02 10 2022

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Comportement grossier pendant la rencontre, lors du match N° 24689118 du 02 10 2022

OSNY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20 09 2022 pour le motif : Comportement grossier sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 24615779 du 18 9 2022

L'équipe U14 évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27 09 2022 pour le motif : Anéantissement d'une action de but, lors du match N° 24692495 du 24 9 2022

VALLÉE DU SAUSSERON E.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20 09 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24679227 du 18 9 2022

MARLY LA VILLE E.S.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20 09 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24673240 du 18 9 2022



SARCELLES A.A.S.

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20 09 2022 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux sur joueur pendant la rencontre, lors du match N° 24685101 du 18 9 2022

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Anéantissement d'une action de but, lors du match N° 24692773 du 01 10 2022

ECOUEEN F.C.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20 09 2022 pour le motif : Acte de brutalité pendant la rencontre sur joueur, lors du match N° 24685365 du 18 9 2022

ST OUEN L'AUMONE A.S.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 20 09 2022 pour le motif : Acte de brutalité pendant la rencontre sur joueur, lors du match N° 24685365 du 18 9 2022

SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 27 09 2022 pour le motif : Acte de brutalité ou coup pendant la rencontre sur joueur, lors du match N° 24692764 du 24 9 2022

GROSLAY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24615788 du 02 10 2022

MENUCOURT A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24616772 du 02 10 2022

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24685505 du 02 10 2022

ROISSY EN FRANCE U.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24617632 du 02 10 2022

AUVERS ENNERY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24661040 du 02 10 2022

PONTOISIENNE J.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Comportement excessif d'un éducateur sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 24661039 du 02 10 2022

USC SAINT-GRATIEN

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24673116 du 02 10 2022



ENT. BEAUMONT MOURS

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24673116 du 02 10 2022

GONESSE R.C.

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 24668437 du 02 10 2022

FRANCONVILLE F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24685109 du 02 10 2022

BEZONS U. SECTION OM.

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur pendant une action de jeu, lors du match N° 24685109 du 02 10 2022

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Anéantissement d'une action de but, lors du match N° 24694550 du 24 9 2022

ES HERBLAY

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Exclusion suite à un deuxième avertissement, lors du match N° 24685505 du 02 10 2022

ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 04 10 2022 pour le motif : Propos déplacés, lors du match N° 24696190 du 24 9 2022

CALENDRIER DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION

Mercredi 9 novembre 2022 – 18h30
Mercredi 14 décembre 2022 – 18h30
Mercredi 11 janvier 2023 – 18h30
Mercredi 8 février 2023 – 18h30

Mercredi 8 mars 2023 – 18h30
Mercredi 5 avril 2023 – 18h30
Mercredi 10 mai 2023 – 18h30
Mercredi 14 juin 2023 – 18h30



Challenge 2022 Fair-Play Equipe 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS
AU 12/10/2022

SENIORS DAM SENIORS F



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	MALUS	BONUS	TOTAL
CHAMPAGNE SFC 95			-
ECOUEEN FC			-
ENTENTE SSG			-
GOUSSAINVILLE FC			-
HERBLAY SUR SEINE FC			-
MARLY LA VILLE ES			-
PERSAN US 03			-
ST BRICE FC			-
ST LEU 95 FC			-
VILLIERS LE BEL FC			-
GROSLAY FC	1		1
OSNY FC	4		4

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
BEZONS USO			-
EAUBONNE CSM			-
ERAGNY FC			-
GROSLAY FC			-
JOUY LE MOUTIER FC			-
MARLY LA VILLE ES			-
MONTSOULT BAILLET US			-
PERSAN US 03			-
PIERRELAYE FC			-
SOISY ANDILLY MARGEN			-
VAUREAL FCM			-
VILLIERS LE BEL FC			-

SENIORS FEMININES DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC			-
BELLOY ST MARTIN ASC			-
BEZONS USO			-
CERGY PONTOISE FC			-
COSMO TAVERNY			-
ENT. BEAUMONT MOIURS			-
ENT. ESSG SOISY A.M.			-
ENT. FOSSES MARLY			-
ENT. HERBLAY ST LEU			-
GONESSE RC			-
GOUSSAINVILLE FC			-
MERY MERIEL BESSANCO			-
MONTMORENCY FC			-
ST PRIX ES			-

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
ARNOUVILLE F. AS			-
BEAUCHAMP AS			-
CHAMPAGNE SFC 95			-
CORMEILLAIS ACS			-
COURDIMANCHE AS			-
FONTENAY FC			-
FOSSES UF			-
GONESSE RC			-
MONTMORENCY FC			-
PARMAIN AC			-
ST LEU 95 FC			-
ROISSY EN France US	1		1

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
GONESSE R.C.			-
ARGENTEUIL RC			-
BEZONS USO			-
DEUIL ENGHIEEN FC			-
FRANCONVILLE FC			-
MERY MERIEL BESSANCO			-
SARCELLES AAS			-
SOISY ANDILLY MARGEN			-
ST PRIX ES			-
VAUREAL FCM			-
VIARMES ASNIERES OL			-
ARGENTEUIL FC	8		8

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
ARNOUVILLE F. AS			-
BRUYERES BERNES USM			-
DOMONT FC			-
E.S. HERBLAY			-
ENT. BEAUMONT MOURS			-
MERY MERIEL BESSANCO			-
MONTMORENCY FC			-
MONTSOULT BAILLET US			-
PUISEUX LOUVRES 95			-
SARCELLES AAS			-
ST PRIX ES			-
CHARS AS	2		2

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
ADAMOIS OL			-
CORMEILLAIS ACS			-
COSMO TAVERNY			-
ENTENTE SSG			-
ERAGNY FC			-
ERMONT AS			-
GARGES FCM			-
HERBLAY SUR SEINE FC			-
JOUY LE MOUTIER FC			-
OSNY FC			-
ST OUEN L'AUMONE AS			-
MENUCOURT AS	1		1

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP AS			-
BOUFFEMONT ACF			-
E.S. HERBLAY			-
ENT. BEAUMONT MOURS			-
MARCOUVILLE CITY CP			-
MONTMAGNY FC			-
PERSAN US 03			-
PUISEUX LOUVRES 95			-
VEXIN A.S.			-
VILLIERS LE BEL FC			-
AUVERS ENNERY FC	3		3
PONTOISIENNE JS	3		3

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
AUVERS ENNERY FC			-
DEUIL ENGHIEEN FC			-
DOMONT FC			-
ECOUEEN FC			-
EZANVILLE ECOUEEN US			-
GAFEPB			-
GOUSSAINVILLE FC			-
MENUCOURT AS			-
NEUVILLE S/OISE AS			-
PONTOISIENNE JS			-
THILLAY ESM			-
VIARMES ASNIERES OL			-

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
AUVERS ENNERY FC			-
BEAUCHAMP AS			-
BOUFFEMONT ACF			-
E.S. HERBLAY			-
ENT. BEAUMONT MOURS			-
MARCOUVILLE CITY CP			-
MONTMAGNY FC			-
PERSAN US 03			-
PONTOISIENNE JS			-
PUISEUX LOUVRES 95			-
VEXIN A.S.			-
VILLIERS LE BEL FC			-

F : équipe forfait général

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKINSPOORT



CDOS
VAL-D'OISE



Challenge Fair-Play 2022 Equipe 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS

AU 12/10/2022

U18
U16



U18 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ADAMOIS OL			-
ARGENTEUIL RC			-
CORMELLAIS ACS			-
ECOUEU FC			-
ERMONT AS			-
GARGES FCM			-
HERBLAY SUR SEINE FC			-
ST LEU 95			-
VILLIERS LE BEL FC			-
FRANCONVILLE FC	1		1
SARCELLES AAS	3		3
BEZONS USO	4		4

U16 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
OSNY FC			-
ENTENTE SSG			-
ARGENTEUIL RC			-
ARGENTEUIL FC			-
COSMO TAVERNY			-
ADAMOIS OL			-
GARGES FCM			-
ST LEU 95 FC			-
PERSAN US 03			-
SOISY ANDILLY MARGEN			-
CERGY PONTOISE FC	4		4
CORMELLAIS ACS	7		7

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
PERSAN US 03			-
ARNOUVILLE F. AS			-
E.S. HERBLAY			-
ERMONT AS			-
GROSLAY FC			-
ROISSY EN France U.S.			-
MAGNY VEXIN FC			-
FOSSÉS F. U.			-
ENT. ES MARLY FONTEN			-
VAUREAL FCM			-
MERY MERIEL BESSANCO			-
ST BRICE FC			-

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE FC			-
GOUSSAINVILLE FC			-
VAUREAL FCM			-
MONTMAGNY FCM			-
ADAMOIS OL			-
ARGENTEUIL FC			-
GONESSE RC			-
BEZONS USO			-
ERAGNY FC			-
ST PRIX ES			-
COURDIMANCHE AS			-
JOUY LE MOUTIER FC			-

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
MONTMORENCY FC			-
SARCELLES AAS			-
ST PRIX ES			-
ENT? ES MARLY FONTEN			-
ARGENTEUIL RC			-
ERAGNY FC			-
MONYSOULT BAILLET US			-
GARGES FCM			-
ENTENTE SSG			-
SOISY ANDILLY MARGEN			-
BEZONS USO			-
HERBLAY SUR SEINE FC			-
ST LEU 95 FC			-

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
PIERRELLAY FC			-
COSMO TAVERNY			-
SARCELLES AAS			-
MONTMAGNY FC			-
ST LEU 95 FC			-
MENUCOURT AS			-
GOUSSAINVILLE FC			-
DEUIL ENGHIEU FC			-
BEAUCHAMP AS			-
MONTMORENCY FC			-
NEUVILLE S/OISE AS			-
ERAGNY FC	6		6

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
FOSSÉS UF			-
ST BRICE FC			-
ROISSY EN France U.S.			-
DEUIL ENGHIEU FC			-
SOISY ANDILLY MARGEN			-
PERSAN US 03			-
COSMO TAVERNY			-
OSNY F.C.			-
ARNOUVILLE F. AS			-
ST OUEN L'AUMONE AS	4		4
ECOUEU FC	4		4

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
EN. ECOUEU BOUFFEMONT			-
FRANCONVILLE FC			-
ERMONT AS			-
GOUSSAINVILLE FC			-
ARGENTEUIL FC			-
ST OUEN L'AUMONE AS			-
FOSSÉS FU			-
OSNY FC			-
GONESSE RC			-
NRUYERES BERNES USM			-

U16 DEPARTEMENTAL 3 / D	M	B	TOTAL
SARCELLES AAS			-
SURVILLIERS AVENIR			-
VILLIERS LE BEL FC			-
COSMO TAVERNY			-
ARNOUVILLE F. AS			-
E.S. HERBLAY			-
CERGY PONTOISE FC			-
DOMONT FC			-
JOUY LE MOUTIER FC			-
GONESSE RC			-
PUISEUX LOUVRES 95			-
EZANVILLE ECOUEU US			-

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
GROSLAY FC			-
ENT. ES MARLY FONTEN			-
GAFEPB			-
SARCELLES AAS			-
NEUVILLE S/OISE AS			-
FRANCONVILLE FC			-
ENT CHAMPAGNE BEAUMON			-
ACADEMIE FOOTBALL CL			-
PIERRELLAY FC			-
GOUSSAINVILLE FC			-
E.S. HERBLAY	1		1
MENUCOURT AS	3		3

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
JOUY LE MOUTIER FC			-
EN ECOUEU BOUFFEMEONT			-
MERY MERIEL BESSANCO			-
CERGY PONTOISE FC			-
FRANCONVILLE FC			-
BEZONS USO			-
CHAMPAGNE SFC 95			-
PONTOISIENNE JS			-
ADAMOIS OL			-
ACADEMIE FOOTBALL CL			-
VEXINS A.S.			-
VILLIERS LE BEL FC			-

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	M	B	TOTAL
DEUIL ENGHIEU FC			-
VAUREAL FCM			-
EAUBONNE CSM			-
ECOUEU BOUFFEMONT			-
ENT. EBM VIARMES BELL			-
CORMELLAIS ACS			-
AUVERS ENNERY FC			-
THILLAY ESM			-
GAFEPB			-
ENT. PARMAN SAUSSER			-
GOUSSAINVILLE FC			-
MARCOUVILLE CITY CP			-

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
MONTMORENCY FC			-
ENT CHAMPAGNE BEAUMON			-
MONTSOULT BAILLET US			-
PUISEUX LOUVRES 95			-
VAUREAL FCM			-
BEAUCHAMP AS			-
THILLAY ESM			-
E.S. HERBLAY			-
DOMONT FC			-
VEXIN A.S.3			-
MARCOUVILLE CITY CP			-
EZANVILLE ECOUEU US			-

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKINSport

F : équipe forfait général



CNOS
VAL-D'OISE



Challenge Fair-Play Equipe

2022 ----- 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS

U14



AU 12/10/2022

U14 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC			-
ARGENTEUIL RC			-
CERGY PONTOISE FC			-
ERMONT AS			-
FRANCONVILLE FC			-
GOUSSAINVILLE FC			-
PERSAN US 03			-
SARCELLES AAS			-
ST BRICE FC			-
OSNY FC	2		2

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL RC			-
BEAUCHAMP AS			-
ENTENTE SSG			-
ERAGNY FC			-
GOUSSAINVILLE FC			-
SOISY ANDILLY MARGEN			-
ST BRICE FC			-
ST LEU 95 FC			-
ST OUEN L'AUMONE AS			-
VAUREAL FCM			-

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
COSMO TAVERNY			-
ECOUEU BOUFFEMENT			-
ENT. ES MARLY FONTEN			-
FRANCONVILLE FC			-
HERBLAY SUR SEINE FC			-
PERSAN US 03			-
ROISSY EN France U.S.			-
SARCELLES AAS			-
VILLIERS LE BEL FC			-
SOISY ANDILLY MARGEN	4		4

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
CHAMPAGNE SFC 95			-
EZANVILLE ECOUEU US			-
GOUSSAINVILLE FC			-
MONTMAGNY FC			-
NEUVILLE S/OISE AS			-
PONTOISIENNE JS			-
ST LEU 95 FC			-
SARCELLES AAS	2		2
ACADEMIE FC ERMONT	5		5
VEXIN A.S.			-

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
ADAMOIS OL			-
ARNOUVILLE F. AS			-
BEZONS USO			-
DEUIL ENGUIEN FC			-
ENTENTE SSG			-
ERAGNY FC			-
FOSSÉS UF			-
GERGES FCM			-
GONESSE RC			-
ST OUEN L'AUMONE AS			-
ARNOUVILLE F. AS			-

U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
CERGY PONTOISE FC			-
CHAMPAGNE SFC 95			-
COSMO TAVERNY			-
COURDIMANCHE A S			-
E.S. HERBLAY			-
GARGES FCM			-
GONESSE RC			-
MONTMORENCY FC			-
PERSAN US 03			-
ST BRICE FC			-

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC			-
ARNOUVILLE F. AS			-
BRUYERES BERNES USM			-
DEUIL ENGHEN FC			-
ERMONT AS			-
GONESSE RC			-
MERY MERIEL BESSANCO			-
MONTMORENCY FC			-
SARCELLES AAS			-
BEZONS USO	2		2

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
ACADEMIE FC ERMONT			-
ARGENTEUIL FC			-
AUVERS ENNERY FC			-
CORMEILLAIS ACS			-
COURDIMANCHE AS			-
ENT. ES MARLY FONTEN			-
MENUCOURT AS			-
MERY MERIEL BESSANCO			-
MONTSOULT BAILLET US			-
THILLAY ESM			-
ACADEMIE FOOTBALL CL			-
VEXINS A.S.			-
VILLIERS LE BEL FC			-

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
ADAMOIS OL			-
CERGY PONTOISE FC			-
CORMEILLAIS ACS			-
EOUEN BOUFFEMONT			-
FRANCONVILLE FC			-
GROSLAY FC			-
JOUY LE MOUTIER FC			-
PUISEUX LOUVRES 95			-
ST PRIX ES			-
VIARMES BELLOOY BEAUM			-

U14 DEPARTEMENTAL 4 / D	M	B	TOTAL
BEAUCHAMP AS			-
CORMEILLAIS ACS			-
DOMONT FC			-
E.S. HERBLAY			-
EAUBONNE CSM			-
ECOUEU BOUFFEMONT			-
FOSSÉS UF			-
FRETTOISE ES			-
MAGNY VEXIN FC			-
MONTIGNY FC 95			-
SURVILLIERS AVENIR			-
VAUREAL FCM			-

F : équipe forfait général

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKINSport





Challenge 2022 Fair-Play Equipe 2023

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS

AU 12/10/2022

CDM ANCIENS FUTSAL



CDM DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ADAMOIS OL			-
CERGY PORTUGAIS			-
FRANCO PORTUGAIS ARG			-
GARGES FCM			-
JOUY LE MOUTIER FC			-
MERY MERIEL VESSANCO			-
PORTUGAIS PAIX VIVRE			-
PUISEUX LOUVRES 95			-
ERAGNY FC	3		3
GONESSE RC	3		3
CORMEILLAIS ACS	4		4
MACCABI SARCELLES	4		4

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
AFS VAUREAL			-
ARNOUVILLE USC			-
ATTAINVILLE FUTSAL C			-
AVICEMME A.S.C.			-
CERGY PONTOISE FC			-
EAUBONNE CSM			-
JOUY LE MOUTIER FC			-
MARCOUVILLE CITY CP			-
MONTMORENCY FUTSAL			-
PERSANAISE CFJ			-
SANNOIS FUTSAL CLUB			-
SPORTIFS DE GARGES			-

CDM DEPARTEMENTAL 2	M	B	TOTAL
AS TOHO			-
COURDIMANCHE AS			-
DOMONT FC			-
E.S. HERBLAY			-
MAGNY VEXIN FC			-
MCA FC			-
MENUCOURT AS			-
ST BRICE FC			-
THILLAY ESM			-
VAUREAL FCM			-
GOUSSAINVILLE FC			-
MERY MERIEL BESSANCO			-
MONTMORENCY FC			-
ST PRIX ES			-

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 A	M	B	TOTAL
AS FUTSAL ARGENTEUIL			-
BEZONS FUTSAL CLUB			-
EAUBONNE CSM			-
ERMONT AS			-
GONESSE RC			-
MARCOUVILLE CITY CP			-
MONTMAGNY FOOT SALLE			-
MY SARCELLES FUTSAL			-
SPORTIFS DE GARGES			-

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 A	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL RC			-
ATTAINVILLE FUTSAL FC			-
COMBO FUTSAL			-
DEUIL ENGHEN FC			-
FC GADJOSTARR FUTSAL			-
OSNY UNITED			-
SANNOIS FUTSAL CLUB			-
AFS VAUREAL			-

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL FC			-
ARGENTEUIL RC			-
CERGY PORTUGAIS			-
CHAMPAGNE SFC 95			-
FRANCONVILLE FC			-
MONTMAGNY FC			-
NEUVILLE S/ OISE AS			-
OSNY FC			-
PUISEUX LOUVRES 95			-
ST BRICE FC			-
ST LEU FC 95			-
CERGY PONTOISE FC	2		2

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
BEZONS USO			-
DEUIL ENGHEN FC			-
EARGNY FC			-
ECOUEEN FC			-
FOSSES UF			-
GONESSE RC			-
MERY MERIEL BESSANCO			-
MONTSOULT BAILLET US			-
PORTUGAIS PAIX VIVRE			-
SOISY ANDILLY MARGNE			-
ENT BEAUMONT PERSAN	1		1
USC SAINT GRATIEN	1		1

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
BEAUCHAMP AS			-
BOUFFEMONT ACF			-
GARGES FCM			-
GROSLAY FC			-
MENUCOURT AS			-
MONTMORENCY FC			-
PORTUGAIS PERSAN ASC			-
ROISSY EN France U.S.			-
ST PRIX ES			-
VIARMES ASNIERES OL			-
ERMONT AS	1		1
MARLY LA VILLE ES	1		1
BELLOY ST MARTIN ASC	2		2

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKINSport



CDOS
VAL-D'OISE

Nombre total de points de
MALUS - BONUS
et nombre de point de retrait au classement sportif

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15